

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances  
pour l'année budgétaire  
2024



NOTE SUR LA REPARTITION  
REGIONALE DE  
L'INVESTISSEMENT



NOTE SUR LA REPARTITION  
REGIONALE DE  
L'INVESTISSEMENT

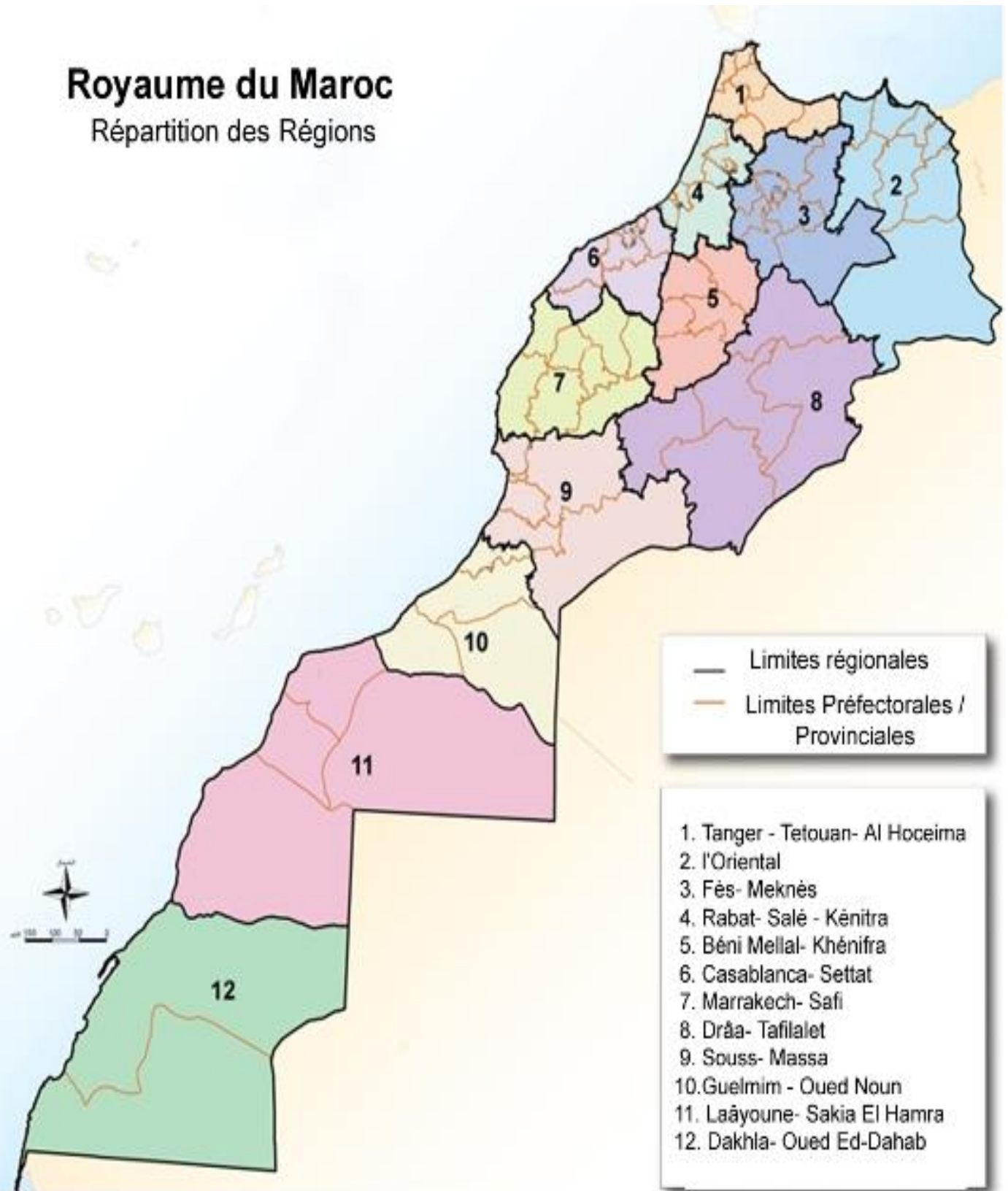


<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE I : L'investissement public à l'épreuve des chocs exogènes et conjoncturels</b>	<b>3</b>
I.1 La relance économique au Maroc contrée par l'émergence d'une conjoncture défavorable	3
I.2 Vers un investissement public ciblé et efficient à l'horizon d'accroître la part de l'investissement privé	4
<b>PARTIE II : Répartition régionale de l'investissement public au titre du PLF 2024 - des acquis et des voies d'amélioration -</b>	<b>6</b>
II.1 Evolution plus marquée de l'investissement public sur la période 2020-2024	6
II.2 Dynamique de croissance régionale au service de l'intégration sociale et territoriale	7
II.3 L'investissement public dans les principaux secteurs d'intervention de l'Etat	11
II.3.1 L'investissement dans les secteurs sociaux pour un capital humain productif et mieux adapté aux défis	11
II.3.2 L'investissement dans les infrastructures et l'enjeu de l'accélération de la transition verte au Maroc	26
II.3.3 Poursuite de l'investissement dans les secteurs productifs : focus sur le secteur de l'agriculture face à l'enjeu de la sécurité alimentaire	38
Annexe : Répartition régionale des principaux projets d'investissement des Etablissements et Entreprises Publics prévus au titre de l'année 2024	45



# Royaume du Maroc

## Répartition des Régions







## INTRODUCTION

Après une vigoureuse relance économique post-Covid, l'économie marocaine a été confrontée à une série de chocs majeurs qui se sont superposés, créant ainsi un contexte économique complexe. Parmi ces chocs, une sécheresse sévère a touché le pays et a engendré des conséquences significatives sur plusieurs aspects de l'économie nationale, notamment sur le secteur agricole qui représente une part substantielle de l'activité économique. En effet, l'impact sur la production agricole a été direct, avec une réduction drastique des rendements des cultures et une diminution de la disponibilité en pâturages. Cette situation a entraîné une pression accrue sur les ressources hydriques du pays, et les réserves d'eau ont été sollicitées de manière intensive pour répondre aux besoins de l'irrigation des cultures, et de l'approvisionnement en eau potable pour les communautés rurales et urbaines. Par conséquent, les barrages et les nappes phréatiques ont enregistré des niveaux d'eau considérablement bas, ce qui a soulevé des inquiétudes quant à la disponibilité continue d'eau pour la consommation domestique, l'agriculture et l'industrie.

D'un autre côté, l'envolée des prix des matières premières au niveau international, en grande partie due à la guerre en Ukraine, a affecté divers secteurs de l'économie mondiale, y compris au Maroc. Elle a eu un impact profond sur les coûts de production et les prix des produits de base. Cette conjoncture économique a conduit à une inflation exceptionnellement élevée notamment à l'échelle nationale, ce qui a accru les dépenses quotidiennes des ménages. Parallèlement, le ralentissement de la demande étrangère adressée au Maroc a eu des répercussions négatives sur les exportations nationales, ce qui a créé des défis supplémentaires pour l'économie nationale. C'est ainsi que, l'augmentation des prix a considérablement déséquilibré l'offre et la demande et a engendré une augmentation substantielle des coûts de la vie.

Dans ce contexte économique complexe, il a été impératif de mobiliser des ressources financières supplémentaires et de déployer des efforts considérables, notamment pour atténuer les répercussions de cette conjoncture sur le pouvoir d'achat des citoyens. Cela, compte non tenu des efforts à entreprendre pour la poursuite de la concrétisation des multiples chantiers de réforme qui sont lancés, conformément aux Hautes Orientations Royales, et en accord avec les recommandations énoncées dans le cadre du Nouveau Modèle de Développement ; à savoir la généralisation de la protection sociale, la réforme des systèmes de santé et d'éducation, la mise en œuvre de la stratégie touristique et le renforcement de la stratégie énergétique.

Par ailleurs, le pays a été frappé le 8 septembre 2023 par un séisme d'une magnitude de 7 degrés dans les provinces du Haut Atlas, entraînant ainsi la perte de près de 2.900 vies et causant plus de 5.500 blessés. Cette catastrophe naturelle a engendré

des répercussions socio-économiques significatives dans les régions sinistrées, ayant nécessité une mobilisation des ressources supplémentaires et une coordination continues pour surmonter les conséquences sur la population touchée. Dans ce cadre, et conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le Gouvernement a procédé à la création d'un Compte d'Affectation Spécial, désigné sous le nom « Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc », dans le but de prendre en charge les dépenses liées à l'appui direct de la population sinistrée, et à la reconstruction et la mise à niveau générale des zones touchées par le séisme d'Al Haouz.

Les sections de la présente Note qui accompagne le Projet de Loi de Finances 2024, propose de fournir une vue d'ensemble sur la répartition régionale de l'investissement public dans ce contexte inédit de défis, selon les principaux secteurs d'intervention des politiques publiques. La première section de la Note met en relief deux parties dédiées respectivement aux chocs exogènes ayant contré la relance économique au Maroc ces deux dernières années, et aux perspectives de consacrer dans l'avenir les efforts de promotion de l'investissement aussi bien public que privé. La seconde section, quant à elle, donne un aperçu sur la poursuite de la dynamique d'évolution de l'investissement public au titre de l'année 2024, et sur la répartition régionale de cet effort volontariste d'investissement notamment, à travers la présentation des principaux projets structurants relevant des grands secteurs d'intervention de l'Etat, à savoir, les secteurs sociaux, les secteurs d'infrastructures et les secteurs productifs.

## PARTIE I : L'investissement public à l'épreuve des chocs exogènes et conjoncturels

Dans le cadre de la relance économique envisagée en riposte à la profonde récession provoquée par la crise sanitaire de 2020, le Maroc s'est appréêté à prendre son envol sur une trajectoire de développement bien définie, notamment sur le niveau social. Cependant, il s'est confronté ces deux dernières années à de multiples chocs exogènes et conjoncturels, entravant ainsi cette volonté de réussir le pari social.

### I.1. La relance économique au Maroc contrée par l'émergence d'une conjoncture défavorable

De manière similaire à de nombreuses régions du globe, la relance économique post-Covid au Maroc s'est confrontée à une conjoncture difficile, marquée par la guerre en Ukraine ayant engendré une forte augmentation du taux d'inflation et perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales. En effet, les mesures restrictives prises par les pays occidentaux (notamment les pays de l'Union Européenne) ont provoqué une forte hausse des prix des produits pétroliers, ce qui a eu un impact direct sur le Maroc qui dépend, en partie, des importations de ces produits. Il convient de rappeler à ce propos que, la Loi de Finances 2022 a été élaborée sous l'hypothèse d'un prix du pétrole de 68 dollars pour le baril, alors que le cours moyen observé sur le marché mondial durant l'année avoisine 104 dollars pour le baril, et par conséquent les prix à la pompe au Maroc ont atteint des niveaux records.

En termes de politique monétaire, et sur le plan national, cette conjoncture a propulsé l'inflation annuelle au Maroc à un pic de 6,6% à la fin de l'année 2022. Elle a continué à s'accélérer pour atteindre un pic de 10,1% en février 2023 ; la hausse la plus importante enregistrée depuis plus de trente ans (+ 8,2 % en 1991)<sup>1</sup>, ce qui a pesé lourdement sur le pouvoir d'achat du simple consommateur marocain.

Afin de pallier cette pression inflationniste, le Gouvernement a mis en place une série de mesures, incluant notamment l'octroi de subventions générales pour des produits essentiels de base et le maintien des prix réglementés existants. Cette intervention a permis de stabiliser les tarifs des biens et des services qui représentent près d'un quart des dépenses moyennes des ménages, prévenant ainsi une augmentation plus substantielle de la pauvreté.

En outre, la sécheresse éprouvée au cours de la même année 2022, a eu des répercussions considérables sur le secteur agricole et les ressources en eau. En effet, ces deux secteurs sont restés confrontés à des défis d'ampleur, notamment en matière de changements climatiques se manifestant par des variations extrêmes de

<sup>1</sup> Rapport de BAM sur la politique monétaire - juin 2023

températures et par la rareté des précipitations. A cet effet, le Gouvernement, et à travers une approche intégrée et globale se basant sur la consolidation de la coordination entre les différents secteurs, a veillé à l'accélération de la mise en œuvre du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation 2020-2027, notamment en augmentant les crédits budgétaires destinés au secteur de l'eau au titre de la Loi de Finances 2023 par rapport à 2022, et en procédant à l'ouverture des crédits supplémentaires en cours d'année par voie de décret du chef du Gouvernement.

## I.2. Vers un investissement public ciblé et efficient à l'horizon d'accroître la part de l'investissement privé

Au cours de l'année 2023, le Maroc a alloué un montant historique de 300 MMDH en termes d'investissement public, avec comme objectif principal de renforcer la relance économique du pays. Cette impulsion s'est manifestée par la revitalisation du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, et par la poursuite des investissements sectoriels notamment dans les infrastructures, l'agriculture, la santé, l'éducation et l'eau.

Par ailleurs, et au-delà de la mobilisation des enveloppes budgétaires importantes, le ciblage et l'efficacité des projets revêtent une importance capitale dans la gestion des investissements publics au Maroc. Ils se réfèrent à une approche intégrée impliquant une allocation sélective des fonds et des initiatives, pour maximiser l'impact socio-économique et environnemental sur la population. A ce titre, il y a lieu de signaler que les mesures de rationalisation adoptées lors de la préparation du budget d'investissement, consistent à assurer une meilleure allocation des ressources financières, afin de favoriser l'atténuation des inégalités régionales et ce en orientant les investissements vers les zones qui en ont le plus besoin. Dans ce cadre, l'évaluation des besoins de la population permet un ciblage minutieux des espaces et des bénéficiaires, et la planification sectorielle stratégique permet d'élaborer un plan intégré et détaillé des projets à mettre en place.

C'est dans ce contexte qu'au titre de l'année 2024, le Gouvernement s'engage à promouvoir l'investissement privé pour établir les bases d'une économie nationale compétitive, équitable et durable. C'est un engagement qui consiste à rééquilibrer la répartition actuelle de l'effort global d'investissement au niveau national, en augmentant la part de l'investissement privé actuellement fixé à un tiers, à deux tiers d'ici 2035, et en atteignant une parité entre l'investissement public (50%) et l'investissement privé (50%) d'ici 2026. Cela en toute harmonie avec les principes et les aspirations de la nouvelle charte d'investissement en la matière.

En effet, cet objectif sera particulièrement atteint à travers l'opérationnalisation de ladite charte d'investissement, adoptée dans un contexte marqué par la nécessité de donner un nouvel élan à l'économie nationale, afin de lui permettre de surmonter les conséquences de la crise sanitaire. Elle vise à maximiser les effets de l'investissement, notamment en termes de création d'emplois stables, de développement équitable des

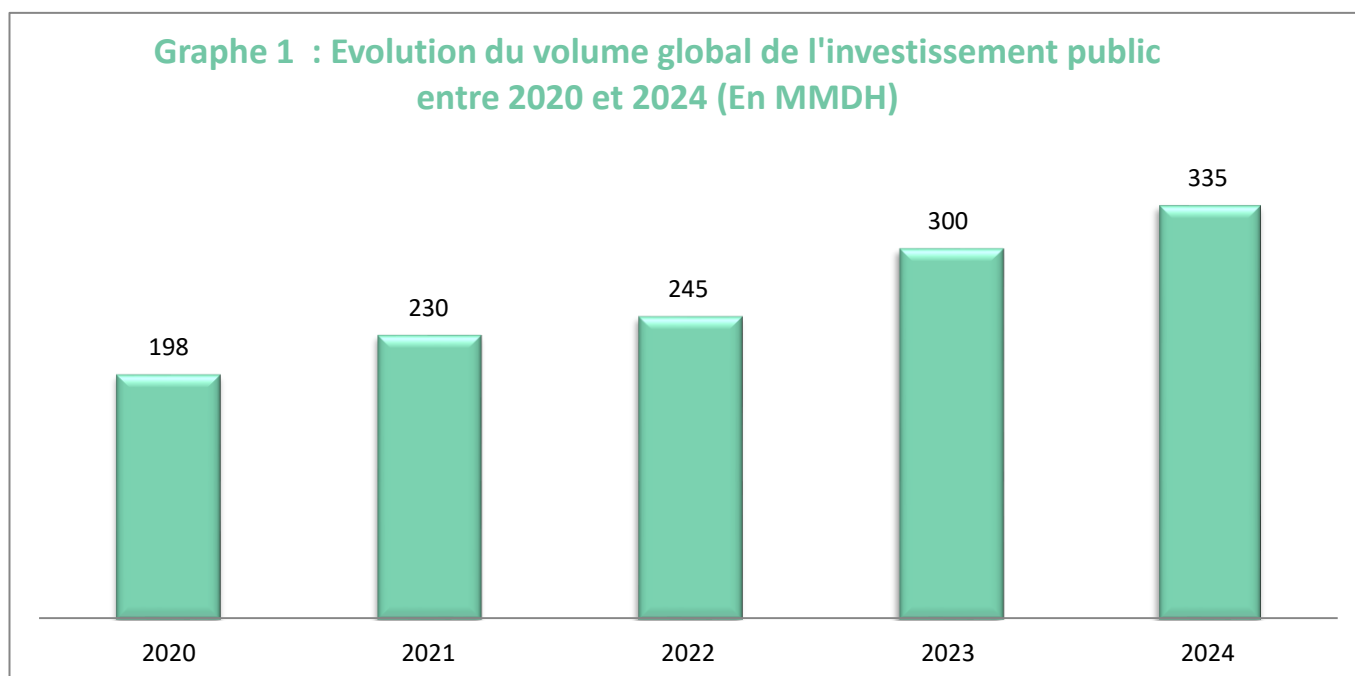
territoires, de priorisation des secteurs porteurs de l'économie nationale et de développement durable.

Ainsi, et à partir de 2024, le Gouvernement mettra en place un nouveau système de soutien à l'initiative privée en investissement, comprenant des incitations financières générales pour soutenir les investissements privés, et une prime territoriale additionnelle visant à encourager les investissements dans les régions les moins développées. De même, une deuxième prime sectorielle additionnelle sera octroyée pour stimuler les secteurs économiques stratégiques. Cela compte non tenu d'autres mesures spécifiques de soutien qui seront mises en place pour les projets considérés comme stratégiques, et des initiatives qui seront développées en vue de promouvoir les investissements marocains à l'étranger, dans l'objectif de renforcer la souveraineté industrielle du pays et améliorer sa position industrielle aux niveaux régional et international.

## PARTIE II : Répartition régionale de l'investissement public au titre du PLF 2024 - des acquis et des voies d'amélioration-

### II.1. Evolution plus marquée de l'investissement public sur la période 2020-2024

Au titre de l'année 2024, les efforts budgétaires du Gouvernement vont consacrer la poursuite de l'impulsion donnée à l'investissement public entre 2020 et 2023. Ainsi, l'enveloppe allouée au titre du Projet de Loi de Finances 2024 devra atteindre 335 MMDH, soit une progression de 11,6% par rapport à son niveau en 2023, répartie entre le Budget de l'Etat (Budget Général, Comptes Spéciaux du Trésor et Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome) d'un montant de 103 MMDH, les Etablissements et les Entreprises Publics d'un montant de 152 MMDH, le Fond Mohammed VI pour l'investissement d'un montant de 45 MMDH et les Collectivités Territoriales d'une enveloppe de 20 MMDH, auxquels s'ajoute le « Fonds spécial pour la gestion des effets du tremblement de terre ayant touché le Royaume du Maroc » avec une enveloppe de 15 MMDH.

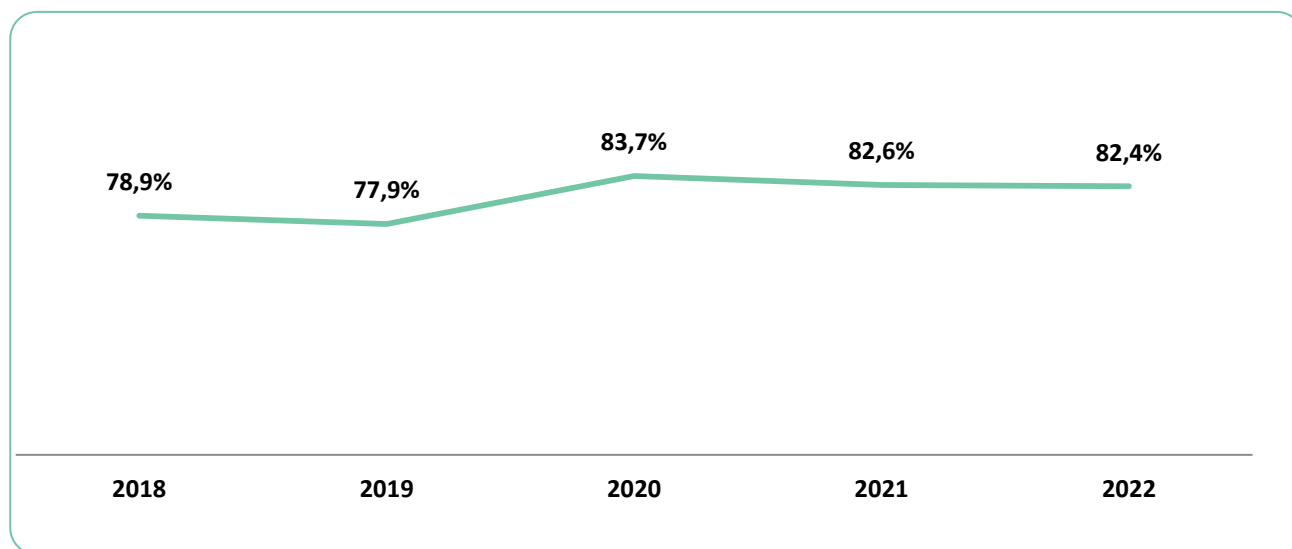


En termes de réalisations, les émissions des crédits d'investissement du Budget Général se sont établies à hauteur de 95,9 MMDH<sup>2</sup> en 2022 contre 89,9 MMDH en 2020, soit une hausse de l'ordre de 7% ou de 6 MMDH. De son côté, le rythme d'exécution de ces crédits est resté stable durant la période 2020-2022, avec un taux d'émission moyen de 83%. A noter qu'à partir de l'année 2020, le taux d'émission a franchi le seuil de 80% comparativement aux taux d'émission réalisés auparavant. Cette évolution tient principalement à la politique volontariste du soutien de l'investissement public, d'une part, et aux efforts entrepris pour l'accélération du rythme d'exécution des projets, notamment à travers l'assainissement des crédits de report, d'autre part.

<sup>2</sup> Compte tenu des ouvertures de crédits conformément aux articles 22 et 27 de la LOF, reversées aux SEGMA/CST.

En effet, les efforts déployés ont permis de réduire significativement le stock des crédits reportés, pour s'établir à environ 11,2 MMDH en 2018 contre 15,7 MMDH en 2017<sup>3</sup>, soit une régression de 29% ou de 4,5 MMDH. Aussi, ces mêmes efforts ont permis de maintenir ce stock à un niveau acceptable, qui est resté quasiment stable durant la période 2020-2022 avec une moyenne aux alentours de 11,5 MMDH. Par conséquent, le taux des crédits reportés par rapport aux crédits ouverts par la Loi de Finances<sup>4</sup> n'a cessé de s'améliorer pour passer de 36% en 2017, à seulement 22,9% en moyen durant la période 2020-2022.

**Graphe 2 : Evolution du taux d'émission de l'investissement du Budget Général entre 2018 et 2022**



## II.2 Dynamique de croissance régionale au service de l'intégration sociale et territoriale

Les crises systémiques récentes ont soumis les performances économiques des différentes régions marocaines à rudes épreuves. Néanmoins, ces régions ont manifesté une résilience remarquable, soutenue en grande partie par l'impulsion réformatrice de la régionalisation avancée, des investissements substantiels, et des projets d'envergure initiés par les autorités publiques à l'échelle nationale. De plus, la modernisation et la diversification croissantes des structures économiques au niveau local ont renforcé cette résilience.

C'est dire que l'investissement public au niveau territorial joue un rôle central dans la mise en œuvre des diverses stratégies sectorielles et des grands projets d'infrastructure, conformément au Nouveau Modèle de Développement qui met l'accent sur l'ancrage territorial en tant que moteur de la croissance économique. Dans ce contexte, il est impératif de rechercher une plus grande efficacité des investissements publics au niveau régional, garantissant ainsi leur pleine contribution au développement durable, inclusif, et harmonieux de toutes les régions.

<sup>3</sup> Une année avant l'entrée en vigueur du plafonnement des reports à 30% conformément à l'article 63 de la LOF.

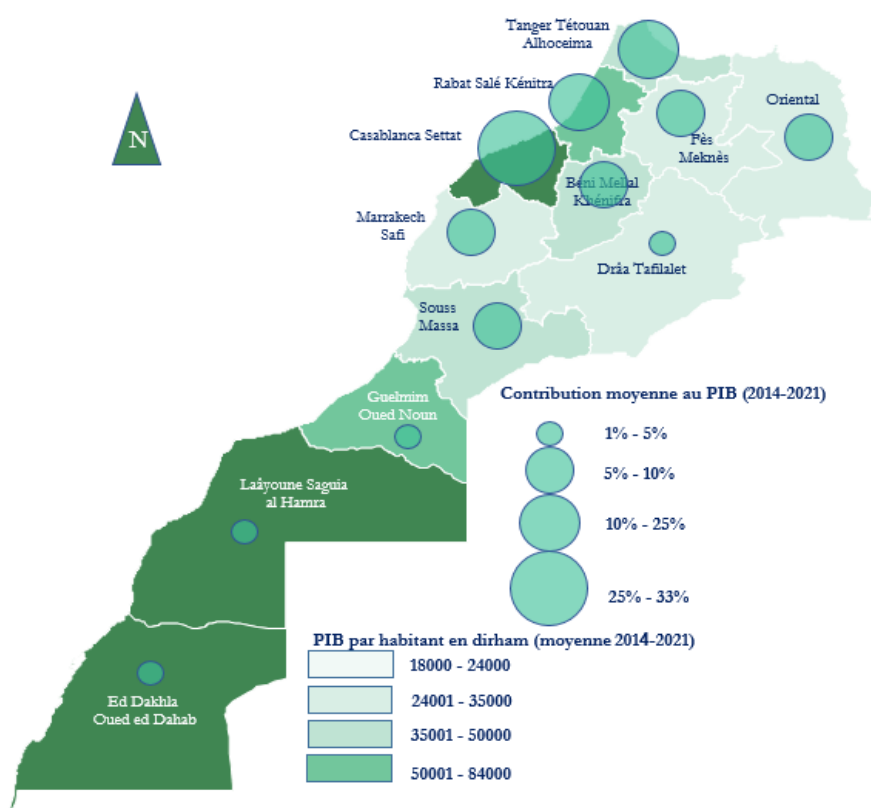
<sup>4</sup> Hors charges Communes.

## II.2.1 Dynamique de croissance régionale en faveur d'une convergence régionale

L'effort des pouvoirs publics, en matière de mise à niveau des infrastructures et de mobilisation de l'investissement public au niveau régional, a constitué un levier incontournable pour rehausser le niveau de développement des territoires et stimuler les investissements privés locaux, principal moteur de croissance et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens au niveau des régions. Ainsi, des dynamiques remarquables de croissance territoriales sont observées ces dernières années, portées essentiellement par les régions en dehors de la dorsale Tanger-El Jadida. Toutefois, il est important de noter que malgré ces progrès, les inégalités régionales persistent et continuent d'influencer la structure de l'activité économique.

Ainsi, l'analyse de la structure régionale du PIB nominal, montre que la région de Casablanca-Settat a réalisé la part moyenne la plus importante du PIB, aux prix courants, durant la période 2014-2021, soit une contribution au PIB de l'ordre de 32,2%, suivie par les régions de Rabat-Salé-Kénitra (16%) et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (10,5%). Ces trois régions totalisent 58,7% du PIB national, ce qui souligne l'importance de consacrer plus d'effort en faveur d'une meilleure inclusion spatiale. Cette ambition est en ligne avec les recommandations du Nouveau Modèle de Développement qui consolide le rôle des territoires en tant qu'espace de conception et lieu de mise en œuvre efficace et intégrée des politiques publiques.

Carte 1 : PIB par habitant et contribution régionale au PIB sur la période 2014-2021



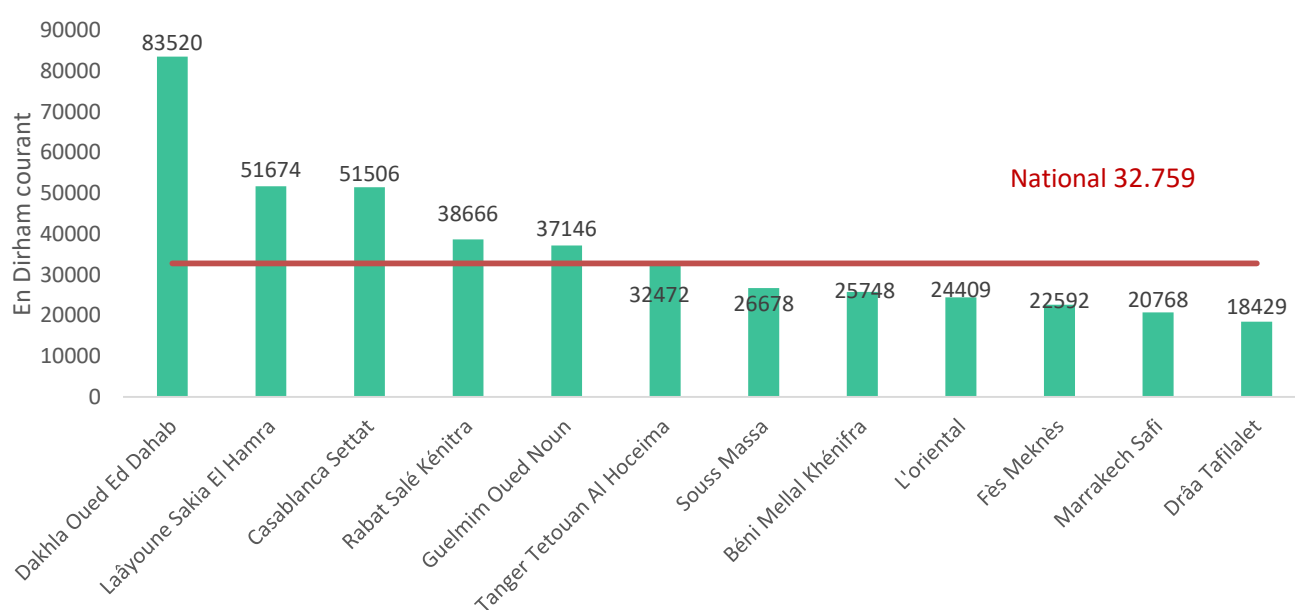
En termes de rythme de croissance nominale, ce sont les régions à faibles contributions qui révèlent les trajectoires les plus dynamiques, avec des taux de croissance plus élevés que la moyenne nationale (2,8%) sur la période 2014-2021, à savoir les régions de Laâyoune-Sakia El



Hamra (9,3%), de Dakhla-Oued Ed-dahab (6,3%), de Guelmim-Oued Noun (5,9%), de Drâa-Tafilalet (4,9%) et de L'Oriental (3,8%). En outre, la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, classée parmi les trois régions contribuant le plus à la création de la richesse nationale, enregistre un taux de croissance de 4,3% supérieur à la moyenne nationale, grâce aux initiatives déployées dans cette région en vue de sa transformation en une nouvelle plateforme industrielle et commerciale du pays. Ces nouvelles dynamiques contribueraient à résorber les inégalités de la répartition des richesses au niveau territorial.

Par ailleurs, 5 régions sur 12 ont eu un PIB nominal par habitant supérieur à la moyenne nationale (32.759 dh/habitant) sur la période 2014-2021. Il s'agit de Dakhla-Oued Ed-dahab (83.520), de Laâyoune-Sakia El Hamra (51.674), de Casablanca-Settat (51.506), de Rabat-Salé-Kénitra (38.666) et de Guelmim-Oued Noun (37.146).

Graph 3 : PIB /habitant par région (2014-2021)



En termes d'évolution, la région de Laâyoune-Sakia El Hamra a enregistré la croissance la plus significative du PIB par habitant au cours de la période 2014-2021, affichant un taux annuel moyen de 7,8%. Elle a été suivie de près par la région de Guelmim-Oued Noun qui a enregistré une croissance de 5,4%, puis Drâa-Tafilalet avec 4,3%, Rabat-Salé-Kénitra avec 3,7% et Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec 3,1%. Parallèlement, les régions de L'Oriental, de Casablanca-Settat et de Dakhla-Oued Ed-dahab ont enregistré des rythmes de croissance de PIB par habitant respectifs de 2,7%, 2,6% et de 2,4%, soient des niveaux comparables à la moyenne nationale (2,5%). En revanche, la région de Marrakech-Safi a enregistré une croissance de 0,7%, suivie des régions de Souss-Massa avec 1,2%, de Fès-Meknès avec 1,2% et de Béni Mellal-Khénifra avec 1,9%. Ces tendances différenciées suggèrent un processus de convergence entre les régions, avec une croissance plus marquée dans les régions à faible contribution au PIB et un relatif essoufflement des pôles traditionnels.

## II.2.2 Configuration économique territoriale : une diversité sectorielle

L'analyse de la configuration sectorielle des valeurs ajoutées régionales, aux prix courants, fait ressortir que trois régions, figurent aux premiers rangs en termes de contribution à la valeur ajoutée des trois grands secteurs d'activité, en l'occurrence Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

En effet, la région de Rabat-Salé-Kénitra a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée primaire durant la période 2014-2021, soit 16,9% de la valeur ajoutée nationale du secteur. La région de Fès-Meknès se positionne au deuxième rang avec une moyenne de 15,5%, suivie par les régions de Casablanca-Settat (13%), de Marrakech-Safi (11,4%), de Souss-Massa (9,9%), de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (9,3%) et de Béni Mellal-Khénifra (9,2%). Ces sept régions totalisent 85,1% de la valeur ajoutée nationale du secteur primaire, aux prix courants.

S'agissant des activités secondaires, la région de Casablanca-Settat a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée secondaire nationale aux prix courants, durant la période en question à hauteur de 45,5%. La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma se positionne à la deuxième place avec une part de 13,3% suivie par les régions de Rabat-Salé-Kénitra (9,6%) et de Béni Mellal-Khénifra (6,6%).

A l'instar du secondaire, la contribution moyenne la plus importante du tertiaire revient à la région de Casablanca-Settat à hauteur de 30,4% durant la période 2014-2021, suivie par les régions de Rabat-Salé-Kénitra (19,1%), de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (9,8%), de Marrakech-Safi (8,9%) et de Fès-Meknès (8,1%).

## II.3 L'investissement public dans les principaux secteurs d'intervention de l'Etat

### II.3.1 L'investissement dans les secteurs sociaux pour un capital humain productif et mieux adapté aux défis

#### II.3.1.1 Santé et protection sociale

Le secteur de la santé et de la protection sociale, en tant que secteur vital d'intervention des politiques publiques sociales, puise ses orientations stratégiques des Hautes Orientations Royales et de la volonté des autorités gouvernementales à instaurer les fondements du «Nouveau Modèle de Développement» établi sur la base d'un consensus sociétal. A cet égard, il contribue aux efforts entrepris par le Gouvernement pour mettre en place le programme de développement à moyen terme pour la période 2022-2026, qui se recoupe avec les trois piliers du plan d'action à l'horizon 2025 ; à savoir :

- ▶ L'organisation et le développement de l'offre de soins en vue d'améliorer l'accès aux services de santé.
- ▶ Le renforcement des programmes nationaux de santé et de lutte contre les maladies.
- ▶ L'amélioration de la gouvernance et l'optimisation de l'allocation et de l'utilisation des ressources.

C'est ainsi que le plan d'action envisagé pour la mise en place desdites orientations durant l'année 2024, permettra de :

- Renforcer les fondements de l'Etat social, notamment à travers la poursuite et la consolidation de la mise en œuvre du grand chantier Royal de la généralisation de la protection sociale ;
- Renforcer l'équité territoriale de la répartition de l'offre de soins, en mobilisant davantage des ressources financières, notamment pour l'extension du réseau hospitalier et pré-hospitalier et l'amélioration de la qualité de l'offre de soins ;
- Améliorer la gouvernance du secteur de la santé, à travers ; l'enrichissement du cadre législatif, la consolidation du système d'information et un meilleur pilotage et suivi de la mise en œuvre des programmes et projets de santé.

A cet effet, et dans le cadre de l'exécution des crédits d'investissement programmés au titre de la période 2024-2026, les efforts seront poursuivis pour la mise en place d'un ensemble de projets d'investissement à travers le Royaume, selon les grands axes d'intervention suivants :

#### 1. Mise en place de centres hospitaliers universitaires dans chaque région

Il s'agit de la poursuite de construction des CHU d'Agadir, d'Errachidia, de Laâyoune et de Rabat.

Région	Projet	Capacité litière	Coût (MDH)	CP <sup>5</sup> 2024 (MDH)	Etat d'avancement à fin juin 2023	
					Emissions (MDH)	Taux de réalisation
Rabat-Salé-Kénitra	CHU Ibn Sina de Rabat	1.044	6.530	801	259,2	5
Souss-Massa	CHU d'Agadir	867	2.375	300	1.182,8	92
Drâa-Tafilalet	CHU d'Er-Rachidia	-	1.800	118	0,10	Projet en phase d'étude
Laâyoune-Sakia Hamra El	CHU Laâyoune	500	1.800	82,75	413,53	42

<sup>5</sup> CP : Crédits de paiement.

## 2. Renforcement du réseau hospitalier régional

- Poursuite de la construction et d'équipement des nouveaux établissements et centres hospitaliers :

Région	Projet	Capacité litière	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)	Taux de réalisation à fin juin 2023 (%)
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	Hôpital des spécialités de Tétouan	380	618	268,44	76
	Nouveau CHP d'Ouazzane	120	488	88,76	41
L'Oriental	Nouveau CHP de Nador	250	536	54,67	36
	HP de Midar	45	92	6,21	99
	Nouveau CHP de Guercif	190	420	75,8	-
	HP de Figuig	45	105	39,62	98
	HP de Talsint	45	110	42,62	97
	HP d'Ahfir	45	110	39,35	98
	Nouveau CHP de Taourirt	165	415	54,5	-
Rabat-Salé-Kénitra	CHP de Kénitra	450	718	245,03	97
Béni Mellal-Khénifra	CHR de Béni Mellal	-	900	175,18	-
Marrakech-Safi	HP de Tamansourt	70	190	36,48	-
	HP de Tamanar	45	84	49,27	60
	HP d'Imintanout	45	110	4,3	65
Drâa-Tafilalet	Hôpital des spécialités d'Ouarzazate	-	570	46,25	-
	Nouveau CHP de Tinghir	120	330	188,47	60
Guelmim-Oued Noun	Nouveau CHR de Guelmim	250	700	154,12	55
	Nouveau CHR de Sidi Ifni	120	541	180,81	-
	HP de Tighirt	-	145	36,77	-
Laâyoune-Sakia El Hamra	CHP de Tarfaya	70	140	11,91	95
Dakhla-Oued Ed-Dahab	HP de Bir Gandouz	-	213,6	111	-

- Lancement de nouveaux projets :

Région	Projet	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)
L'Oriental	CHP de Figuig	505	106,5
Casablanca-Settat	Nouveau CHP de Mohammedia	505	55,5
	Nouveau Hôpital Psychiatrique à Berrechid	250	34,5
Marrakech-Safi	CHP d'Essaouira	385	15
	Nouveau CHP Er-Rhamna	-	603
Souss-Massa	HP Taliouine	150	12
	HP d'Ouled Berhil	-	132
Dakhla-Oued Ed-Dahab	CHR de Dakhla	600	40

- Programme de réhabilitation de près de 1.400 établissements de soins de santé primaire au niveau des 12 régions sanitaires pour un coût estimé à 1.950 MDH.

Ce programme est réparti par tranche comme suit :

► 1<sup>ère</sup> tranche :

Elle comporte 460 centres pour un coût de 1.323 MDH. Elle est en réalisation depuis 2022.

Région	Nombre de projets	Coût (MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	20	69,2
L'Oriental	26	87,2
Fès-Meknès	30	86,7
Rabat-Salé-Kénitra	44	113,6
Béni Mellal-Khénifra	52	133,8
Casablanca-Settat	33	103,6
Marrakech-Safi	42	119,7
Drâa-Tafilalet	50	116,8
Souss-Massa	108	318,4
Guelmim-Oued Noun	16	54
Laâyoune-Sakia El Hamra	30	93
Dakhla-Oued Ed-Dahab	9	26
<b>Total</b>	<b>460</b>	<b>1.322</b>

► 2<sup>ème</sup> tranche :

Elle comporte 440 centres répartis comme suit :

Région	Nombre de projets	Coût (MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	48	143
L'Oriental	59	176
Fès-Meknès	34	101
Rabat-Salé-Kénitra	10	29,9
Béni Mellal-Khénifra	43	128,8
Casablanca-Settat	102	305,6
Marrakech-Safi	28	83,9
Drâa-Tafilalet	62	185,8
Souss-Massa	41	122,8
Guelmim-Oued Noun	13	39
<b>Total</b>	<b>440</b>	<b>1.316</b>

► 3<sup>ème</sup> tranche :

Le reliquat des centres de soin de santé primaire faisant partie du programme de réhabilitation des établissements de soin, constitue la troisième tranche de ce programme qui nécessite une expertise pour évaluer l'état de dégradation desdits centres et la nature des travaux requis.

### II.3.1.2 Education nationale et enseignement préscolaire

Conformément aux Directives Royales de Sa Majesté, que Dieu L'assiste, concernant la réforme du système éducatif, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des dispositions de la Loi Cadre n°51-17 relative à l'éducation, la formation et la recherche scientifique ; et ce à l'effet d'instaurer un système scolaire de qualité, équitable et avec égalité des chances.

Ainsi et dans le cadre de la mise en œuvre du programme gouvernemental à l'horizon 2026, le département a adopté une feuille de route 2022-2026 pour un nouveau modèle de gestion de

la réforme de l'éducation, qui ambitionne la mise en place d'une école publique de qualité et l'atteinte des objectifs stratégiques ci-après :

- Doubler le pourcentage d'élèves de l'enseignement maîtrisant les fondamentaux au niveau primaire ;
- Doubler le pourcentage d'élèves bénéficiant d'activités parascolaires ;
- Réduire d'un tiers le décrochage scolaire.

L'expansion de l'offre scolaire fait partie des principales priorités fixées pour fournir les infrastructures nécessaires et les espaces adéquats. Dans ce cadre, l'exercice 2023 a été marqué par le lancement de la construction de 215 établissements scolaires, 46 internats et 2.101 salles dans le cadre des opérations d'extension. Ces projets de construction sont répartis au niveau régional par académie, comme le montre le tableau suivant :

AREF	Nombre d'établissements programmés au titre de l'année 2023	Nombre de salles créées par extension des établissements existants
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	26	240
L'Oriental	17	200
Fès-Meknès	20	225
Rabat-Salé-Kénitra	26	280
Béni Mellal-Khénifra	20	285
Casablanca-Settat	24	400
Marrakech-Safi	25	160
Drâa-Tafilalet	19	77
Souss - Massa	25	190
Guelmim-Oued Noun	5	8
Laâyoune-Sakia El Hamra	6	24
Dakhla-Oued Ed-Dahab	2	12
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>2.101</b>

S'agissant de l'année scolaire 2023-2024, 237 nouveaux établissements scolaires et 2.313 nouvelles salles de classe créées par extension, dont la répartition régionale se présente ci-après, seront ouverts :

AREF	Rentrée scolaire 2023-2024		
	Nombre d'établissements créés	Dont le rural	Nombre de salles de classe créées par extension
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	35	24	279
L'Oriental	19	12	145
Fès - Meknès	17	12	260
Rabat - Salé - Kénitra	36	22	450
Béni Mellal - Khénifra	25	21	174
Casablanca - Settat	39	23	378
Marrakech - Safi	22	15	252
Drâa - Tafilalet	12	9	180
Souss - Massa	22	14	122
Guelmim - Oued Noun	7	2	47
Laâyoune - Sakia El Hamra	3	0	21
Dakhla - Oued Ed-Dahab	-	-	5
<b>Total</b>	<b>237</b>	<b>154</b>	<b>2.313</b>

Par ailleurs, le programme d'investissement envisagé pour l'année 2024, qui porte sur les trois grandes actions d'intervention en matière d'infrastructures scolaires ; à savoir la généralisation du préscolaire, la construction des nouveaux établissements et la réhabilitation des établissements existants, se présente comme suit :

- La mise en œuvre du projet de généralisation et de développement de préscolaire de qualité, et l'accélération de sa généralisation pour atteindre un taux de scolarisation supérieur à 80% à l'horizon 2025. A cet effet, il est programmé, au titre de l'année 2024, la construction et l'équipement de 2.338 nouvelles salles et l'aménagement et l'équipement de 413 salles existantes.
- La réalisation de nouveaux établissements pour répondre à la demande croissante en matière d'éducation, en particulier dans les zones rurales et semi-urbaines, notamment à travers la construction de 230 nouveaux établissements scolaires, et l'extension des établissements existants par la création de 2.384 salles, et ce pour une enveloppe budgétaire annuelle d'environ 3 MMDH. Ces infrastructures sont réparties au niveau régional comme suit :

AREF	Nombre annuel d'établissements				Nombre annuel de salles de classe par extension
	Ecoles	Collèges	Lycées	Total	
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	7	5	4	16	38
L'Oriental	5	5	4	14	140
Fès-Meknès	8	8	8	24	316
Rabat-Salé-Kénitra	20	11	6	37	504
Béni Mellal-Khénifra	12	12	2	26	339
Casablanca-Settat	14	9	6	29	210
Marrakech-Safi	11	9	11	31	334
Drâa-Tafilalet	5	4	2	11	158
Souss - Massa	18	9	2	29	330
Guelmim-Oued Noun	3	0	0	3	0
Laâyoune-Sakia El Hamra	1	2	1	4	0
Dakhla-Oued Ed-Dahab	2	2	2	6	15
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>76</b>	<b>48</b>	<b>230</b>	<b>2.384</b>

- La réhabilitation des établissements scolaires et des centres de formation en remplaçant les salles construites en préfabriqué, et de tous les espaces éducatifs en les raccordant aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement, ainsi que la construction des murs de clôtures et la mise en place d'un système de maintenance préventive garantissant la préservation de ces espaces en bon état. Le coût annuel de ce projet en 2024 est estimé à 2,2 MMDH et sa répartition par type d'opération se présente comme suit :

Opérations	Nombre en 2024
Clôtures et murs	1.000
Mise en réseau et approvisionnement	1.339
Renouvellement et réhabilitation du réseau	800
Raccordement et approvisionnement en électricité	800
Construction et réparation d'installations sanitaires	4.000
Raccordement au réseau d'assainissement sanitaire	800
Remplacement des classes construites par des installations démontables	2.000
Travaux de réhabilitation et de réparation	1.800
<b>Nombre total des opérations</b>	<b>12.539</b>

### II.3.1.3 Enseignement supérieur, recherche scientifique et innovation

Conformément au Plan d'Accélération de la Transformation de l'Ecosystème de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (PACTE ESRI 2030), élaboré sur la base des recommandations du Nouveau Modèle de Développement, le Gouvernement poursuit ses efforts visant à satisfaire la demande croissante d'un enseignement supérieur de haute qualité à travers le lancement et la mise en œuvre de plusieurs projets de construction, d'équipement et de réhabilitation des établissements universitaires, répartis au niveau de l'ensemble des régions du Royaume.

En effet, ces projets visent à relever les défis auxquels fait face le système d'enseignement supérieur au Maroc, notamment en matière de :

- Accompagnement de l'accroissement de la demande, tout en assurant un équilibre dans la distribution de l'offre d'enseignement supérieur entre les régions ;
- Création de nouveaux modèles d'établissements universitaires à accès ouvert, ciblant des domaines de formation spécifique (Facultés d'économie et de gestion, Facultés de langues et des arts...);
- Amélioration de la qualité de la formation universitaire notamment, à travers le renforcement de l'encadrement pédagogique et administratif et la priorisation de l'aspect pratique et du volet numérique des programmes de formation ;
- Renforcement de la dimension professionnelle de l'université marocaine, en particulier à travers l'introduction des Soft Skills dans les programmes de formation et la diversification des langues d'enseignement ;
- Appui à la formation dans le domaine médical qui s'inscrit dans le cadre du programme « Renforcement de la densité du personnel de la santé à l'horizon 2030 », et ce en relation avec le chantier Royal de généralisation de la protection sociale ;
- Soutien aux filières de formation en éducation dans les universités pour répondre aux besoins en enseignants, dans le cadre du programme de « Formation des enseignants des cycles primaire et secondaire à l'horizon 2025 » ;
- Augmentation du nombre des nouveaux inscrits dans les établissements universitaires à accès régulé en développant l'offre y afférente ;
- Contribution aux programmes de développement régional, dans le cadre des conventions conclues avec les collectivités territoriales relatives à l'amélioration de l'offre et des services sociaux fournis aux étudiants.

#### ► Etablissements d'enseignement supérieur en cours de construction

Région	Projets	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)	Taux d'avancement à fin juin 2023 (%)
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	Construction et équipement du Campus Universitaire d'Al-Hoceima	300	50	40
	Construction et équipement de la Faculté Polydisciplinaire à Ksar El Kbir	130	20	85
	Construction et équipement de l'École Supérieure de Technologie de Tétouan	81	-	95
L'Oriental	Construction et équipement de l'École Supérieure d'Education et de Formation d'Oujda	151	11,9	25



Rabat -Salé - Kénitra	Construction et équipement de l'Ecole Supérieure d'Education et de Formation à Kénitra (2ème tranche)	157	10	-
	Construction et équipement du Complexe Universitaire de Tamesna	200	20	82
Béni Mellal - Khénifra	Construction et équipement de l'Ecole Nationale de Commerce et Gestion de Beni Mellal	60	-	89
	Construction et équipement de l'Ecole Supérieure de Technologie à Fqih Ben Saleh	80	-	70
	Construction et équipement de la Faculté de l'Economie et de Gestion à Beni Mellal	70	10	85
	Construction et équipement de l'Ecole Supérieure d'Education et de Formation à Beni Mellal	93	6,2	88
	Construction et équipement de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées à Béni Mellal	95	20	70
Casablanca - Settat	Construction et équipement de l'Ecole Nationale de Commerce et Gestion d'El Jadida	70	20	10
	Construction et équipement de l'Ecole Supérieure d'Education et de Formation d'El Jadida	105	05	-
	Construction et équipement de l'Institut des Sciences de Sport de Settat	150	20	75
	Construction et équipement de l'Ecole Supérieure d'Education et de Formation de Berrechid	57	21,6	14
Marrakech - Safi	Construction et équipement du nouveau siège de l'ENCG de Marrakech	60	20	10
Sous - Massa	Construction et équipement de l'Ecole Supérieure d'Education et de Formation d'Agadir	94	11,15	24
Laâyoune- Sakia El Hamra	Construction et équipement de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Laâyoune	433	50	79
Draâ- Tafilalet	Construction et équipement de l'Ecole Supérieure de Technologie (EST) d'Ouarzazate	70	20	10

### ► Création de nouveaux établissements d'enseignement supérieur

Le budget de l'année 2024 prévoit la construction et l'équipement de cinq nouveaux établissements répartis sur le Royaume comme suit :

Région	Projet	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)
Béni Mellal - Khénifra	Construction et équipement de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Beni Mellal	445*	80
Casablanca - Settat	Construction et équipement de la Faculté des Langues, Arts et Sciences Humaines à Settat	100	20
	Construction et équipement de la faculté d'économie et de gestion	100	20
Guelmim - Oued noun	Construction et équipement de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Guelmim	315	35
Drâa - Tafilalet	Construction et équipement de la Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Errachidia	445	70

(\*) sans compter 80 MDH additionnels en terme de la contribution de la région pour les aménagements extérieurs du Campus Mghila

Par ailleurs, un budget de 400 MDH (dont 100 MDH en termes de crédits de paiement) est prévu en 2024 pour la construction et l'équipement des nouveaux établissements universitaires, dans le cadre des conventions conclues avec les régions.

#### II.3.1.4. Formation professionnelle

Au Maroc, la formation professionnelle joue un rôle primordial pour répondre aux besoins des jeunes en emploi, et accroître par ricochet la compétitivité de l'entreprise nationale. Les investissements réalisés dans le domaine ces dernières années, sont marqués par une orientation vers la professionnalisation de la formation professionnelle, en dotant les bénéficiaires des compétences adaptées à la demande du marché du travail, et en procédant par une implication plus élargie des associations et des organisations professionnelles dans la gestion du dispositif de formation offerte.

Cet effort de modernisation a été couronné par la construction, l'équipement et la mise en service de (10) instituts spécialisés respectivement dans les secteurs de l'industrie automobile (04), l'aéronautique (01), le textile et l'habillement (02) et les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (03).

Au titre de l'année 2024, les efforts se poursuivront pour la mise en œuvre d'un ensemble d'instituts de formation, en partenariat avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), la Fédération Marocaine de l'Industrie et de l'Innovation Pharmaceutiques et les conseils de régions concernées. Il s'agit de :

Région	Projets	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)
Casablanca-Settat	Institut de formation à l'entrepreneuriat et au middle management à Casablanca	77	30
	Institut de formation dans les métiers de l'industrie et de l'innovation pharmaceutique à Casablanca	130	35
	Hub centre national de la formation des formateurs et des tuteurs dans les métiers de l'automobile à Casablanca	85	33
	Internat du centre de formation dans les métiers du transport et de la logistique à Casablanca	35	10
Fès-Meknès	Institut de formation dans les métiers de l'eau et de l'assainissement et l'environnement à Fès	61	14

Par ailleurs, la rentrée scolaire 2022-2023 a enregistré près de 408.000 places pédagogiques offertes en formation professionnelle. Cette capacité atteindrait à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 environ 410.000 places, soit une augmentation de 2.000 places pédagogiques due principalement à la contribution des Cités des Métiers et Compétences (CMC) des régions de Souss-Massa, de Laâyoune-Sakia El hamra de L'Oriental, qui sont actuellement en fonctionnement, et à l'ouverture de la CMC de la région de Rabat-Salé-Kénitra en mars 2023.

A rappeler que cette nouvelle génération de centres de formation professionnelle dits CMC et soumis à la gestion de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), couvre les 12 régions du Royaume pour un coût global de 4,9 MMDH, dont 2 MMDH provenant du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, et 1,7 MMDH assuré par l'OFPPT.

## Etat d'avancement du programme CMC



## CMC mise en service en 2022-2023

CMC Région Souss-Massa  
 CMC Région Laâyoune-Sakia El Hamra  
 CMC Région Rabat-Salé-Kénitra  
 CMC Région de L'Oriental



## CMC en cours d'achèvement, dont la mise en service est prévue pour la rentrée de 2023-2024

CMC Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima  
 CMC Région Béni Mellal-Khénifra  
 CMC Région Casablanca-Settat



## 5 autres CMC en cours de construction, en vue d'une ouverture pour la rentrée scolaire 2024-2025

CMC Région Marrakech-Safi  
 CMC Région Dakhla-Oued Ed-Dahab  
 CMC Région Guelmim-Oued Noun  
 CMC Région Drâa-Tafilalet  
 CMC Région Fès-Meknès

## II.3.1.5. Culture

En adoptant une démarche participative intégrée, le Gouvernement ambitionne de développer le domaine culturel tout en lui assurant une meilleure proximité, à travers les six piliers ci-après :

1. L'adoption d'une stratégie culturelle nationale ;
2. La préservation du patrimoine culturel ;
3. Le renforcement de l'équité territoriale culturelle en termes d'encadrement ;
4. Le développement des industries culturelles et l'accroissement de la compétitivité des économies de la culture ;
5. L'amélioration des systèmes de gouvernance dans la gestion culturelle, et le soutien des programmes de partenariat et de coopération ;
6. Le renforcement de la coopération culturelle internationale.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions afférentes aux six piliers adoptés ci-dessus, et pour atteindre les objectifs escomptés, le département de la culture prévoit de réaliser en 2024 les projets ci-après :

Région	Projet	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Réhabilitation et valorisation de la Médina de Tanger 2020-2024	850	15
	Restauration, réhabilitation et valorisation de quatre sites patrimoniaux à Tanger	70	15
	Protection de la Rue de Casablanca, réhabilitation de la Tour Saadienne et réaménagement de la Corniche à Larache.	125	16,5
Fès-Meknès	Réalisation du pôle culturel à Fès	113,64	29,8
	Réhabilitation de la Maison de Culture et création d'un cabinet des médias et d'un institut de musique dans la ville d'El Hajeb	14	3
	Construction et équipement de cinq centres de proximité et de valorisation de la culture montagnarde à Boulmane	30	6,75

Rabat-Salé-Kénitra	Réalisation d'un centre culturel à Skhirat-Temara	22	8,5
	Réhabilitation de l'Institut National d'Archéologie et du Patrimoine de Rabat	80	40
	Réalisation et gestion du complexe culturel de la ville de Tiflet	9	8
	Construction d'un centre culturel au pôle urbain de Bouknadel, Province de Salé	22	8,5
Casablanca-Settat	Réalisation d'un centre culturel et d'un institut de musique à Berrechid	16	6
	Réhabilitation du Théâtre Abd al-Rahim Bouabid dans la ville de Mohammadia	12	6
Marrakech-Safi	Fortification et consolidation du front de mer de l'emblème de Ksar El Bahr à Safi, à travers des opérations de restauration, d'équipement et de réhabilitation pour en faire un centre du patrimoine maritime national	139	5
	Travaux de réhabilitation et de valorisation de la Place Jemaa El Fna dans la Médina de Marrakech	73	10
Souss - Massa	Réhabilitation de la Kasbah d'Agadir Oufella et sa valorisation touristique	135	3
	Construction et équipement du Grand Théâtre d'Agadir	250	47
<b>Total</b>		<b>1.960,64</b>	<b>228,05</b>

### II.3.1.6 Habous et affaires islamiques

En respectant les principes de la bonne gouvernance en matière de gestion du champ religieux, il a été procédé à la répartition régionale des investissements dans ce secteur, en fonction des besoins exprimés en matière de construction et de mise à niveau de complexes religieux et culturels, de conservation des mosquées historiques et de restauration et modernisation des biens sociaux et culturels.

Les projets programmés à ce titre visent à atteindre les objectifs suivants :

- Offrir des espaces adaptés à l'organisation d'évènements et d'activités religieux et culturels dans les villes ;
- Revaloriser le patrimoine existant et valoriser son positionnement, notamment dans les villes anciennes ;
- Accorder une grande importance au patrimoine social et culturel, en particulier les Zaouias et les bibliothèques Habous, afin de préserver leur rôle stratégique au niveau social, culturel, religieux et spirituel dans la vie des citoyens ;
- Offrir des espaces appropriés aux gestionnaires du champ religieux pour leur permettre d'accomplir leurs missions, notamment en matière de sensibilisation des citoyens et de consolidation des constantes religieuses et nationales.

Le tableau ci-dessous, présente la répartition régionale des principaux projets de construction des complexes religieux et culturels provinciaux et des projets de restauration du patrimoine social et culturel, programmés pour l'année 2024:

Région	Projet	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)	État d'avancement à fin juin 2023	
				Émissions (MDH)	Taux d'avancement physique (%)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Complexe religieux et culturel de Larache	50	11,4	50	85
	Réhabilitation et valorisation de la médina de Tanger	41	10	31	-
L'Oriental	Complexe religieux et culturel de Taourir	48	-	48	90
	Complexe religieux et culturel de Jrada	25	12	0,9	2
Fès - Meknès	Mise en valeur de la médina de Fès	36	13	16,5	-
	Complexe religieux et culturel de Missour	30	0,5	0	-
	Amélioration du cadre de vie de l'ancienne Médina de Fès	84,3	29	4,3	-
	Réstauration de Mausolée Moulay Driss Zerhoun	80	20	0	-
Rabat -Salé - Kénitra	Complexe religieux et culturel de Sidi Slimane	50	5	0,6	-
	Complexe religieux et culturel de Kénitra	40	15,1	40	80
Béni Mellal - Khénifra	Complexe religieux et culturel de Fkih Ben Saleh	30	13	6,9	45
Casablanca - Settat	Complexe religieux et culturel de Sidi Bennour	45	3,5	53	90
Marrakech - Safi	Complexe religieux et culturel de Kelâa Sraghna	75	9,4	78	90
	Complexe religieux et culturel d'Essaouira	30	10	17	55
	Programme des batisses menaçants ruine à Marrakech	18	5	8	-
Sous - Massa	Complexe religieux et culturel d'Agadir	90	27	5,9	20
	Complexe religieux et culturel de Tiznit	75	1,2	0,06	-
Drâa - Tafilalet	Complexe religieux et culturel de Tinghir	42	6	54	90
	Complexe religieux et culturel d'Errachidia	75	3	0,6	-
Total		964,3	179	414,7	-

Egalement, l'année 2024 prévoit la réalisation, la mise à niveau et l'équipement d'un ensemble de mosquées, réparti par région et par nombre d'opérations/projets comme suit :

Région	Coût (MDH)	Nombre d'opérations/projets	CP 2024 (en MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	214	918	45,8
L'Oriental	166,2	514	61,3
Fès-Meknès	351,4	1 101	98
Rabat-Salé-Kenitra	235,3	719	89,2
Béni Mellal-Khénifra	167,9	733	67,7
Casablanca - Settat	284,1	975	86,3
Marrakech - Safi	347,7	1.596	115,3
Drâa- Tafilalet	251,4	503	94,7
Sous-Massa	193,3	977	51
Guelmim- Oued Noun	60,8	201	20,5
Laâyoune-Sakia El Hamra	91,9	63	8,7
Dakhla-Oued Ed-Dahab	30,1	22	3,7
Total	2.394,1	8.322	742,2

### II.3.1.7. Habitat et politique de la ville et aménagement du territoire

#### ► Secteur de l'Habitat

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération de l'habitat insalubre qui affecte le tissu urbain de la plupart des villes marocaines, l'action de l'Etat s'effectue selon une approche conventionnelle impliquant l'ensemble des acteurs, et vise à assurer la mise en œuvre effective des programmes et l'accompagnement social de la population bénéficiaire.

Ainsi, le nombre de conventions conclues dans ce cadre et dont les projets y afférents sont en cours de réalisation, totalisent 501 conventions ayant pour objet la mobilisation du financement nécessaire et la réalisation des programmes de lutte contre l'habitat insalubre au profit de près de 1.332.356 ménages. Cela pour un investissement global de plus de 53 MMDH.

Il s'agit des programmes de résorption des bidonvilles, de traitement des constructions menaçant ruine et de mise à niveau urbaine et restructuration des quartiers d'habitat non réglementaires ou sous équipés. La répartition régionale de ces investissements par programme est illustrée dans les tableaux ci-après :

#### Programme 1 : Ville Sans Bidonvilles « VSB »

**Objectifs:** Éradication de tous les bidonvilles des centres urbains.

**Consistance:** Restructuration et construction de logements sociaux et évolutifs pour les familles qui occupent des baraques dépourvues de conditions d'hygiène et de salubrité.

Région	Nombre de ménages	Coût (MDH)	Reliquat 2024 & ultérieur (MDH)	CP 2024 (MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	1.699	101,36	20,18	48,09
L'Oriental	11.917	1.232,03	111,71	13,96
Fès-Meknès	7.339	1.056,83	57,01	58,17
Rabat-Salé-Kénitra	100.653	16.186,67	966,32	186,93
Béni Mellal- Khénifra	2.586	144,99	10,50	11,63
Casablanca-Settat	76.988	8.778,81	337,95	581,72
Marrakech-Safi	25.448	1.328,30	36,80	246,65
Souss-Massa	4.159	617,68	14,20	-
Guelmim Oued Noun	133	14,25	0,14	-
Laâyoune-Sakia EL Hamra	2.800	532	26,88	20,94
<b>Total</b>	<b>233.722</b>	<b>29.992,9</b>	<b>1.581,6</b>	<b>1.168,1</b>

### Programme 2 : Habitat Menaçant Ruine « HMR »

**Objectifs:** Lutte contre le délabrement des constructions et des habitations menaçant ruine afin de préserver la vie des habitants et citoyens, ainsi que la préservation et la valorisation du patrimoine architectural dans les villes.

**Consistance:** Relogement, recasement et restructuration des ménages concernés par la démolition de leurs habitations.

Région	Nombre de ménages	Coût (MDH)	Reliquat 2024 & ultérieur (MDH)	CP 2024 (MDH)
Tanger-Tétouan- Al Hoceima	3.535	511,27	102,85	15,77
L'Oriental	2.875	369,95	61,81	6,06
Fès-Meknès	17.909	1.283,48	230,21	35,78
Rabat-Salé- Kénitra	3.174	264,71	61,48	6,67
Béni Mellal-Khénifra	1.800	60,12	5,43	0,61
Casablanca-Settat	15.523	3.044,08	134,08	11,52
Marrakech-Safi	11.806	810,05	185,25	13,95
Drâa-Tafilalt	95	8,77	0,58	-
Souss-Massa	4.970	238,60	43,70	3,64
<b>Total</b>	<b>61.687</b>	<b>6.591,03</b>	<b>825,39</b>	<b>94,0</b>

### Programme 3 : Mise à Niveau Urbaine et Restructuration des Quartiers d'Habitat Non Réglementaires ou Sous Équipés

**Objectifs:**

- Lutte contre l'exclusion en milieu urbain ;
- Amélioration du cadre bâti et de la qualité des espaces urbains dans les villes.

**Consistance :**

- Généralisation de l'accès aux équipements et aux infrastructures de base au profit des quartiers sous équipés ;
- Travaux des routes internes des quartiers non réglementaires, et aménagement des espaces verts et des espaces publics.

Région	Nombre de ménages	Coût (MDH)	Reliquat 2024 & ultérieur (MDH)	CP 2024 (MDH)
Tanger-Tétouan Al Hoceima	94.707	1.469,16	129,34	3,33
L'Oriental	140.399	3.395,85	419,64	25,52
Fès-Meknès	201.951	1.550,95	128,03	18,86
Rabat-Salé-Kénitra	93.637	1.516,55	111,01	13,31
Béni Mellal- Khénifra	141.823	1.266,20	47,88	3,33
Casablanca-Settat	95.502	2.635,39	1.002,40	117,61
Marrakech-Safi	114.715	2.592,26	443,86	23,30
Drâa-Tafilalet	54.157	574,60	56,28	6,66
Souss-Massa	87.296	951,52	33,47	1,11
Guelmim-Oued Noun	10.760	458,82	54,85	7,77
Laâyoune-Sakia EL Hamra	2.000	198,49	23,99	1,11
<b>Total</b>	<b>1.036.947</b>	<b>16.609,8</b>	<b>2.450,7</b>	<b>221,9</b>

S'agissant des prévisions d'investissement au titre de l'année 2024, l'effort budgétaire se focalisera sur le lancement des nouveaux projets pour la résorption des bidonvilles et pour le traitement de l'habitat menaçant ruine :

- **Résorption des bidonvilles** : il s'agit notamment des ménages habitant encore des bidonvilles au Grand Casablanca, Marrakech, Assilah, Larache, Meknès, Fès et Missour.
- **Traitement de l'habitat menaçant ruine** : il est prévu le lancement des projets pour le traitement des constructions ayant fait l'objet de ratissage et d'expertise technique et socio-économique par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et la Réhabilitation des Bâtiments Menaçant Ruine, nécessitant une intervention selon le degré du risque encouru.

Par ailleurs, et conformément aux Hautes Instructions Royales, il a été ordonné de mobiliser tous les moyens nécessaires pour apporter de l'aide aux citoyens impactés par le séisme d'Al-Haouz, notamment à travers des projets de réhabilitation et de construction dans les zones sinistrées, s'inscrivant ainsi dans le cadre d'un programme d'urgence pour le relogement de la population touchée par le séisme. Ce programme concerne environ 60.000<sup>6</sup> logements effondrés totalement ou partiellement, et sera mis en œuvre tout en prenant en considération le patrimoine de chaque région et dans le respect de ses caractéristiques architecturales uniques.

#### ► Secteur de la Politique de la ville

Les pouvoirs publics mettent en œuvre une stratégie nationale ambitieuse en matière de la politique de la ville, qui vise l'amélioration de l'accès des populations aux infrastructures de base et aux équipements publics et services de proximité, et le renforcement de l'intégration urbaine et de la cohésion sociale au niveau des villes.

Dans ce sens, des conventions ont été conclues en collaboration avec les partenaires concernés, notamment les collectivités territoriales, les départements ministériels, le Groupe Al Omrane et les Sociétés de Développement Local (SDL). Elles portent sur des projets qui couvrent toutes les régions du Royaume. Dans ce cadre et à titre d'illustration, 233 projets de la Politique de la Ville ont été mis en œuvre pendant la période 2015-2023, avec un coût global de 40,47 MMDH.

### Programme de la politique de la ville

**Objectifs** : Amélioration de l'accès des populations aux infrastructures de base et aux équipements publics et services de proximité et renforcement de l'intégration urbaine.

#### **Consistance du programme** :

- Le désenclavement des quartiers par leur desserte en voirie et en réseaux divers (eau, électricité, assainissement des eaux usées et des eaux pluviales) et l'amélioration de la connectivité des unités urbaines des villes par l'aménagement des routes inter-quartiers;
- La réalisation des travaux d'éclairage public ;
- La création des espaces récréatifs, des places publiques, des placettes, des espaces verts, des aires de jeux et des équipements de proximité (terrains et installations sportifs, équipements culturels, salles polyvalentes, points de lecture, maisons des jeunes, etc.) ;

<sup>6</sup> L'opération de recensement est toujours en cours.



- L'aménagement et l'extension des espaces piétons (rénovation, élargissement et aménagement paysager des trottoirs des avenues urbaines, aménagement des coulées vertes, aménagement des berges et des cours d'eau intra-urbain, mobilier urbain).

Région	Coût (MDH)	Reliquat 2024 & ultérieur (MDH)	CP 2024 (MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	7.571,09	441,79	52,33
L'Oriental	3.869,55	777,04	103,36
Fès-Meknès	4.018,55	901,04	150,37
Rabat-Salé-Kénitra	6.795,26	1.468,62	132,16
Béni Mellal-Khénifra	902,71	468,96	62,79
Casablanca-Settat	1.407,20	352,95	35,11
Marrakech-Safi	3.276,42	1.049,63	70,03
Drâa-Tafilalet	1.495,11	169,51	26,13
Souss-Massa	9.543,68	570,03	82,32
Guelmim-Oued Noun	211,49	112,5	40,40
Laâyoune-Sakia El Hamra	155,06	27,67	5,18
Dakhla-Oued Ed-Dahab	1.230,47	243,55	41,75
<b>Total</b>	<b>40.476,6</b>	<b>6.583,27</b>	<b>801,9</b>

## II.3.2 L'investissement dans les infrastructures et l'enjeu de l'accélération de la transition verte au Maroc

L'investissement en infrastructures publiques est un pilier essentiel du développement économique et social d'un pays. Il lui permet de prospérer et de progresser en favorisant la croissance économique, en améliorant la qualité de vie de sa population, et en contribuant à la réduction des disparités sociales et spatiales.

Ces deux dernières décennies ont été marquées par la mise en place d'une politique d'investissement ambitieuse dans les infrastructures visant à positionner le Maroc parmi les pays en développement les mieux équipés. D'importants investissements ont été mobilisés, dans l'objectif de créer un environnement propice à l'activité économique et à l'investissement privé, de renforcer la compétitivité du secteur productif et d'offrir à la population des services de base de qualité.

Cette politique volontariste d'investissement a permis de hisser le pays à des niveaux mondiaux avancés en termes de qualité des services d'infrastructure. Ce qui a eu un impact significatif sur la qualité de vie des citoyens et a renforcé le capital humain du Royaume. De même, ces investissements ont favorisé la compétitivité du pays sur la scène internationale, attiré davantage d'investissements étrangers et stimulé la croissance économique.

Aujourd'hui, l'intensification des investissements dans les infrastructures s'impose notamment, dans un contexte post-séisme à l'issue du tremblement de terre d'Al Haouz qui a frappé le Maroc le 08 septembre 2023 en ravageant de nombreuses infrastructures. L'investissement en infrastructures jouera ainsi un rôle crucial dans la résilience du pays face à ces défis majeurs auxquels il est confronté. Une enveloppe prévisionnelle globale estimée à 120 MMDH, sur une période de cinq ans, a été accordée pour la reconstruction des logements et des infrastructures touchées par le séisme et la mise à niveau générale des régions sinistrées, et ce conformément aux dispositifs d'urgence portés par le programme adopté en la matière sous Instructions de Sa Majesté le Roi que Dieu L'assiste.

En parallèle, le Gouvernement poursuivra sa politique de modernisation et de développement de ces infrastructures en les orientant davantage vers des solutions durables et résilientes. Ce qui contribuera non seulement à la résilience du pays face aux défis confrontés, mais aussi à son développement économique et social sur le long terme.

### II.3.2.1 Réseau routier

Au fil des dernières années, le Gouvernement marocain a été engagé dans l'élargissement et la modernisation du réseau routier dans l'objectif d'améliorer la connectivité nationale et internationale, réduire les temps de trajet, stimuler le commerce et le développement économique, ainsi que soutenir les investissements et le désenclavement des populations rurales et des zones éloignées.

Dans ce cadre, le Gouvernement a mis en place un « Plan Routes » à l'horizon 2035, avec un programme ambitieux de modernisation du réseau routier pour son déploiement, visant à améliorer la qualité du service offert et à entamer l'aménagement et la réhabilitation des routes nationales, des voies express et des routes rurales.

Les principaux investissements dans le secteur routier prévus en 2024, s'articulent autour de 7 projets stratégiques et 3 programmes d'infrastructure routière, à savoir :

Projet	Région	Ligne (Km)	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)	Etat d'avancement à fin septembre 2023	
					Emissions (MDH)	Taux de réalisation (%)
Voie-express Tiznit-Laâyoune et renforcement de la RN1 entre Laâyoune et Dakhla	4 régions du sud	1.055	8.500	103	5.185	85
Autoroute Guercif-Nador pour accompagner le projet du port Nador-West Med	L'Oriental	105	5.500	280	25,7	-
Connectivité routière Nador-West Med		168	2.000	200	194	8
Dédoublage de la RN8 entre Fès et Taounate sur 73 km avec reconstruction et dédoublement de 11 ouvrages d'art (1er lot sur 32 km lancé)	Fès-Meknès	73	1.500	100	31,2	30
Projet de la voie de contournement Nord-Est du grand Agadir	Souss-Massa	29	1.402	87	571	55
Mise à niveau de la RN6 entre l'aéroport de Rabat et Sidi Allal El Bahraoui	Rabat-Salé-Kénitra	20	981	100	281	30
Dédoublage de la RR 322 Oued Cherrat à Mansouria	Casablanca-Settat	18,5	350	157	18	-

### Programme de maintenance routière

**Objectifs** : Conservation du patrimoine routier et amélioration de la qualité de service du réseau routier.

**Consistance** : Travaux d'entretien des routes revêtues.

**Etat d'avancement** : Une légère amélioration de l'état du réseau routier d'environ 0,3 point par rapport à 2020, a été enregistrée, soit un taux de 63% des routes en état bon à moyen.

Au titre de l'année 2024, il est prévu :

- La consolidation des opérations en cours d'exécution à travers la mobilisation de 358 MDH en termes de crédits de paiement au niveau du Budget Général (BG), et de 700 MDH au niveau du Fonds Spécial Routier (FSR).
- Le lancement de la réalisation de nouveaux projets visant la maintenance d'environ 1.025 km de routes avec un coût global de 1,67 MMDH, dont 500 MDH programmé au titre de l'année 2024 et financé par le FSR.

Ainsi, la répartition régionale du plan d'action prévisionnel de l'année 2024, concernant le programme de la maintenance routière, se présente dans le tableau ci-contre :

Région	CP* 2024 (MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	144
L'Oriental	131
Fès - Meknès	244
Rabat - Salé - Kenitra	70
Béni Mellal-Khénifra	133
Marrakech-Safi	161
Casablanca-Settat	167
Drâa-Tafilalet	230
Souss-Massa	147
Guelmim-Oued Noun	47
Laâyoune Sakia El Hamra	50
Dakhla-Oued Ed-Dahab	35
<b>Total</b>	<b>1.558</b>

(\*) Y compris le Fonds Spécial Routier.

## Programme de réhabilitation des ouvrages d'art

**Objectifs** : Préserver le parc national d'ouvrages d'art (OA) et assurer la fluidité du trafic sur les routes.

**Consistance** : Reconstruction ou construction de nouveaux ouvrages.

**Etat d'avancement** : Le Royaume dispose d'un parc important et diversifié de ponts et d'ouvrages d'art portant son nombre à environ 15.713 unités. Ces ouvrages souffrent aujourd'hui de l'obsolescence naturelle de leurs matériaux constitutifs et de leur faible capacité portante, d'où l'effort d'investissement qui leur sera accordé en 2024.

Au titre de l'année 2024, il est prévu :

- La consolidation des opérations en cours d'exécution à travers la mobilisation de 60 MDH au niveau du BG et 100 MDH au niveau du FSR.
- Le lancement de la réalisation de nouveaux projets visant 72 OA avec un coût global de 445 MDH, dont 100 MDH programmé au titre de l'année 2024).

Ainsi, la répartition régionale du plan d'action prévisionnel de l'année 2024, concernant le programme de réhabilitation des ouvrages d'art, se présente dans le tableau ci-contre :

Région	CP* 2024 (MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	18
L'Oriental	32
Fès - Meknès	65
Rabat - Salé - Kenitra	36
Béni Mellal-Khénifra	11
Marrakech-Safi	27
Casablanca-Settat	10
Drâa-Tafilalet	36
Souss-Massa	12
Guelmim-Oued Noun	13
<b>Total</b>	<b>260</b>

(\*) Y compris le Fonds Spécial Routier.

## Programme de construction des voies-express

**Objectifs** : Améliorer la connectivité routière aux principales infrastructures et centres économiques du pays.

**Consistance** : Construction de nouvelles voies-express et extension et maintenance des voies existantes.

Région	Nombre de Km	CP 2024 (MDH)
Fès - Meknès	72	100
Souss-Massa	27	87
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>187</b>

Dans le cadre de consécration de ses efforts d'investissement en infrastructures pour maintenir sa position de premier plan sur le continent africain, le Maroc a mené une action d'élaboration d'un Schéma National des Infrastructures Routières à l'horizon 2040, qui est conçu comme un plan directeur visant le développement et la modernisation du réseau routier du pays d'ici 2040.

Ce schéma s'articule autour des axes suivants :

- Amélioration et expansion du réseau routier pour assurer des services de haute qualité et une meilleure accessibilité ;

- Modernisation et ajustement des axes routiers principaux ;
- Renforcement du réseau routier dans les zones actuellement non desservies ou à faible couverture routière ;
- Construction et aménagement de nouvelles lignes d'autoroutes pour répondre à la demande croissante en matière de transport.

### II.3.2.2 Réseau portuaire

Au cours des trois dernières années, une attention particulière a été accordée à la mise en œuvre de la stratégie nationale des ports visant à renforcer l'infrastructure portuaire et maritime du Maroc. L'objectif étant de soutenir le commerce international et le développement économique du pays, améliorer sa compétitivité sur la scène internationale et accroître sa connectivité régionale et continentale.

La mise en œuvre de la stratégie nationale des ports comprend plusieurs actions, dont notamment la poursuite de projets portuaires et maritimes dans plusieurs ports du pays. De plus, des études et expertises techniques ont été réalisées pour certains ouvrages portuaires et maritimes afin de garantir leur efficacité et leur sécurité. Cela compte non tenu des travaux de protection du littoral ayant été entrepris pour préserver les zones côtières, et minimiser les risques liés à l'érosion côtière et aux catastrophes naturelles.

Les principaux projets et opérations en cours de réalisation dans ce cadre en 2024, se déclinent par région comme suit :

Région	Projet	Coût (en MDH)	CP 2024 (MDH)	Situation à fin juin 2023	
				Emissions (MDH)	Taux de réalisation (en %)
Tanger - Tétouan - Al Hoceïma	Réalisation des travaux d'extension du port de pêche Jebha (2ème phase).	254,3	80	18,4	18
	Travaux de protection et de renforcement du talus surplombant l'océan Atlantique dans la ville de Larache	72	30	16,38	5
	Travaux de protection du littoral au niveau du port Jebha	81,3	50,9	9,65	5
L'Oriental	Travaux d'achèvement du nouveau port de Nador, Méditerranée occidentale	11.560	200	--	--
Casablanca-Settat	Travaux d'extension du mur de garde de la jetée Moulay Youssef au port de Casablanca	1.156,4	614	170,9	16,4
Marrakech-Safi	Travaux de consolidation de la falaise d'Amuni à Safi	150	50	--	En cours de lancement
Laâyoune-Sakia El Hamra	Achèvement des travaux de protection du littoral au niveau de la plage de Foug El Oued	29,13	24,13	5	En cours de lancement
Dakhla- Oued Ed-dahab	Achèvement des travaux au niveau du port de pêche de Lmhiriz	127,86	60,4	19,44	15
	Travaux de construction du port de Dakhla Atlantique	12.650	1.819	944,64	9

En 2024, il est prévu également la réalisation de plusieurs nouveaux projets et opérations portant notamment, sur la préservation de l'environnement et la sécurité de la navigation maritime (étude d'expertise technique, entretien et préparation des phares, acquisition et entretien des équipements techniques des phares et signalisation côtière), les travaux de protection du littoral dans la ville de Salé au niveau de la région Rabat- Salé- Kénitra, ainsi que l'achèvement des études géotechniques liées au projet du nouveau port de pêche de Sidi Boufdail dans la région Sous-Massa.

### II.3.2.3 Réseau du transport et de la logistique

Conformément aux Hautes Instructions Royales, le Gouvernement s'est engagé dans le cadre de son programme Gouvernemental à moyen terme, à établir les exigences de la transformation économique et sociale du pays, sur la base de la cohésion sociale, de l'égalité des chances, de l'efficacité et de la transparence. Ainsi, et en partenariat avec toutes les parties prenantes, il œuvre à la concrétisation d'un plan d'action ambitieux pour la transformation institutionnelle, économique et sociale du secteur du transport, dont les principaux piliers sont le professionnalisme, la qualité, la sécurité, la dignité, la solidarité, la compétitivité et la préservation de l'environnement.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de ce plan, les investissements publics prévus dans le secteur du transport, au cours de la période 2024-2026, s'orientent essentiellement vers les opérations prioritaires suivantes :

- Développement des infrastructures de transport durables et de leurs multiples modes ;
- Numérisation des activités du secteur et introduction de technologies modernes ;
- Développement des métiers du secteur et qualifications des employeurs ;
- Réduction des coûts de production liés à la logistique et amélioration de la qualité des services ;
- Développement des zones logistiques à prix compétitifs ;
- Développement des compétences et valorisation de la formation.

Ces investissements seront localisés selon une nouvelle approche prenant en considération l'accroissement de la rentabilité et de l'efficacité des investissements publics, le renforcement des investissements des institutions publiques et du partenariat avec le secteur privé et les conseils territoriaux, ainsi que la promotion de la sélectivité et de la coopération. Cela, en parallèle avec l'adoption de l'approche contractuelle en la matière entre les institutions publiques et l'État, et la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement des grands projets d'investissement public notamment, en faveur de la liaison ferroviaire entre le port de Nador West Med et des lignes à grande vitesse Kénitra - Marrakech et Marrakech - Agadir.

La répartition régionale des principaux projets en cours de réalisation au titre de 2024, se présente comme suit :

Région	Projet	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)	Situation à fin juin 2023	
				Emissions (MDH)	Taux de réalisation (en %)
L'Oriental	Poursuite de la réalisation des études et des opérations d'expropriation du projet de liaison ferroviaire du port Nador West Med	733	250	180	70 pour les études 60 pour l'expropriation
Fès- Meknès	Zone logistique de Ras El Ma	300	68	16,5	5
Marrakech -Safi	Etudes pour les projets d'extension de la ligne à grande vitesse Kénitra-Marrakech et Marrakech-Agadir	1.442	300	200	35 pour la ligne Kénitra-Marrakech 5 pour la ligne Marrakech-Agadir
Souss - Massa	Zone logistique au sud d'Ait Melloul - Première tranche	350	80	98,18	60

La répartition régionale des principaux projets prévus au titre de 2024, se présente comme suit :

Région	Projet	Coût (MDH)	CP* 2024 (MDH)
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	Développement des installations terminales de l'aéroport de Tanger	1.464	800*
Marrakech -Safi	Développement des installations terminales de l'aéroport de Marrakech	1.688	850*
Souss - Massa	Développement des installations terminales de l'aéroport d'Agadir	1.392	800*

\* Ces projets ne sont pas budgétisés sur le Budget Général de l'Etat excepté le volet expropriation.

### II.3.2.4 Secteur de l'Eau

Au Maroc, la gestion de l'eau a toujours été d'une importance capitale, du fait de son climat semi-aride à aride qui a engendré une variabilité dans le temps et dans l'espace de ses ressources en eau. En effet, l'alternance de séquences d'années de forte hydraulité et de séquences de sécheresse sévère, demeure un caractère marquant des régimes climatiques et hydrologiques du Royaume. C'est ainsi que, le Maroc a toujours considéré l'eau comme l'une des priorités principales de ses politiques publiques visant à lui doter d'une importante infrastructure hydraulique.

Ces infrastructures ont permis de répondre aux besoins en eau potable des populations, de développer l'agriculture irriguée sur plus de 2 millions d'hectares, de contribuer à la couverture des besoins en électricité (4% à 10%), de favoriser le développement industriel du pays et de protéger la population contre les phénomènes extrêmes liés aux inondations et à la sécheresse.

Malgré ces acquis, à cause des cumuls des effets du changement climatique sur les ressources en eau, et compte tenu de l'importance de cette ressource vitale dans les politiques publiques, le secteur a fait l'objet d'une attention particulière de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, dans son allocution du 14 octobre 2022. Ainsi, sur Hautes Orientations Royales, la mise en œuvre du Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027 a été accéléré, pour renforcer l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation et accroître la résilience de notre pays face aux aléas et dérèglements climatiques.

Dans ce cadre, une forte impulsion a été donnée à la réalisation des projets de grande envergure, notamment :

- **Les projets de construction de barrages** : 18 grands barrages sont en cours de construction pour un coût global de plus de 22 MMDH, compte non tenu de la programmation de 8 nouveaux grands barrages entre 2023 et 2027. En outre, le Maroc s'est orienté dernièrement vers la construction des barrages de taille moyenne, afin de mieux gérer les ressources en eau du pays en particulier pendant les périodes de sécheresse.
- **La tranche urgente du projet de transfert d'eau entre le bassin du Sebou et du Bouregreg** : elle consiste à réaliser 66,5 km de conduites en acier d'un diamètre de 3.200 mm pour transporter un volume d'eau compris entre 300 et 400 millions de m<sup>3</sup>/an, et ce pour un coût de 6 MMDH.

- **Projets de dessalement d'eau de mer** : ils sont inclus dans le PNAEPI 2020-2027 et visent à porter la capacité de production en la matière, actuellement estimée à 186,58 millions de m<sup>3</sup>/an, à plus de 1,4 milliard de m<sup>3</sup>/an, avec le recours aux énergies renouvelables.
- **Projets de réutilisation des eaux usées traitées dans le cadre du Programme National d'Assainissement Liquide Mutualisé et de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (PNAM)** : ce programme vise à poursuivre la réalisation de projets d'épuration des eaux usées dans les villes et les centres ruraux, en plus de la réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts, des complexes sportifs et des usages industriels, avec un objectif de 100 millions de m<sup>3</sup>/an des eaux épurées réutilisées à l'horizon 2027.
- **Des projets structurés pour soutenir l'approvisionnement en eau potable du monde rural.**

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que la période 2021-2023 a été marquée par l'achèvement des travaux de plusieurs barrages structurants, entre autres, les barrages de Dar Khrofa et Cherif El Idrissi dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, les barrages d'Ouljet Essoltane et Tiddas dans la région de Rabat-Salé-Kénitra et les barrages de Toudgha et Tamalout dans la région de Drâa-Tafilalet. Egalement, les travaux de construction du barrage Sakia El Hamra dans la province de Laâyoune et du barrage Fask dans la province de Guelmim sont en cours d'achèvement.

De même, les travaux d'interconnexion entre la retenue du barrage de Garde Sebou et la retenue du barrage Sidi Mohammed Ben Abdellah sur le Bouregreg, faisant partie de la première phase du projet d'interconnexion Sebou-Bouregreg-Oum Er Rbia intégré au PNAEPI 20-27, ont été achevés et mis en service progressivement à partir d'août 2023.

En parallèle, l'interconnexion du barrage Dar Khrofa au système d'alimentation en eau potable de la ville de Tanger a été réalisée, d'un coût de 180 MDH, avec la pose de 24 km de canalisations dont l'exploitation a commencé en février 2021.

Dans le même ordre d'idée, la première tranche du projet de dessalement de l'eau de mer de la ville d'Agadir a été finalisée et mise en exploitation, et les efforts s'intensifient pour achever la deuxième phase avant la fin de l'année 2026.

En particulier, les tableaux ci-dessous présentent la répartition régionale des projets d'investissement les plus importants, programmés au titre de l'année 2024 :

#### Construction des grands barrages :

Région	Grand barrage	Coût global (MDH)	CP 2024 (MDH)	Situation à fin juin 2023	
				Emissions (MDH)	Taux de réalisation (en %)
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	Barrage Kharroub	1.153	20	777,9	99
	Barrage Oued Ghiss	888,4	38	784,5	86
L'Oriental	Barrage Targa Oumadi	920	320	212	36,5
	Barrage Khen krou	940	267	207,6	25
	Barrage Beni Azimane	1.167	250	313	30
	Surélévation du barrage Med V	885	192	132,4	23



Fès-Meknès	Barrage Ratba	2.990	550	191,7	6
	Complexe M'Dez -Aïn Timedrine	414	358	47	79
	Barrage Sidi Abbou	657	280	257,2	38
Béni Mellal - Khénifra	Barrage Taghzirt	1.052,9	142	25,3	3,5
	Barrage Oued Lakhdar	1.240	252	34,3	10,5
Rabat-Salé-Kénitra	Barrage Boukhmiss	1.500	70	0	-
	Barrage Koudiat Borna	786	380	101,4	47
Casablanca- Settat	Barrage d'Imfout	820	130	0	-
Marrakech-Safi	Barrage Aït Ziyat	1.029	320	354,7	36,5
	Barrage Boulaouane	925	274	254,8	33
Souss-Massa	Surélévation du barrage Mokhtar Soussi	1.193	347	362,2	29
	Barrage Tamri	1.898	350	116,5	8%
Guelmim-Oued Noun	Barrage Fask	1.226,3	62	1.036,6	93
Laâyoune-Sakia El Hamra	Barrage Sakia El Hamra	359	60	240	69

#### Construction des moyens barrages :

Région	Nombre de moyens barrages	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)
Casablanca-Settat	1	225	110
Marrakech-Safi	1	470	
Souss-Massa	3	847	
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>1.542</b>	<b>110</b>

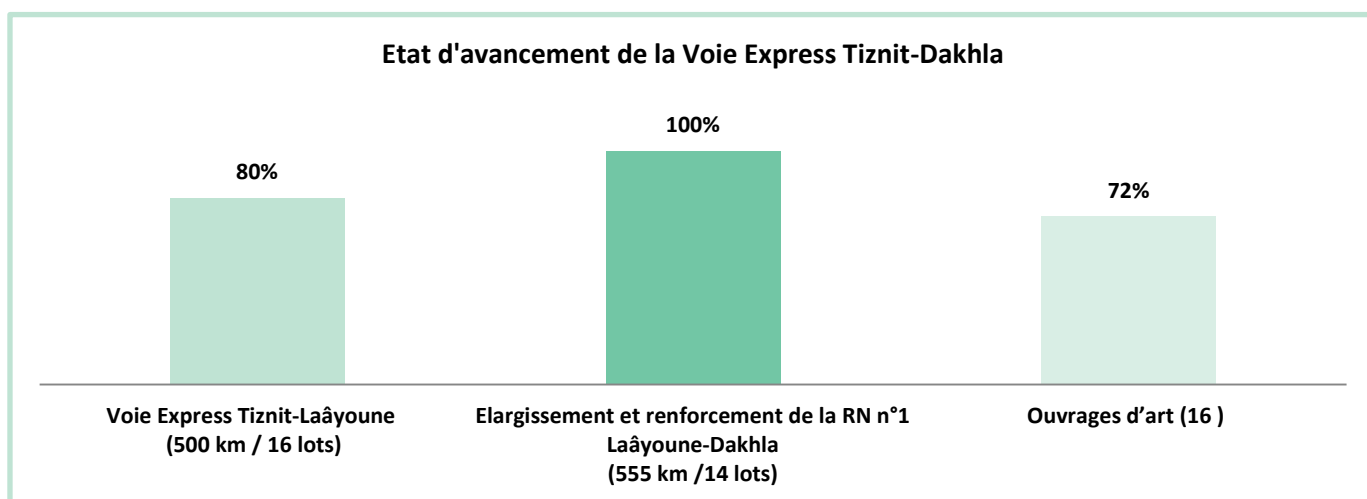
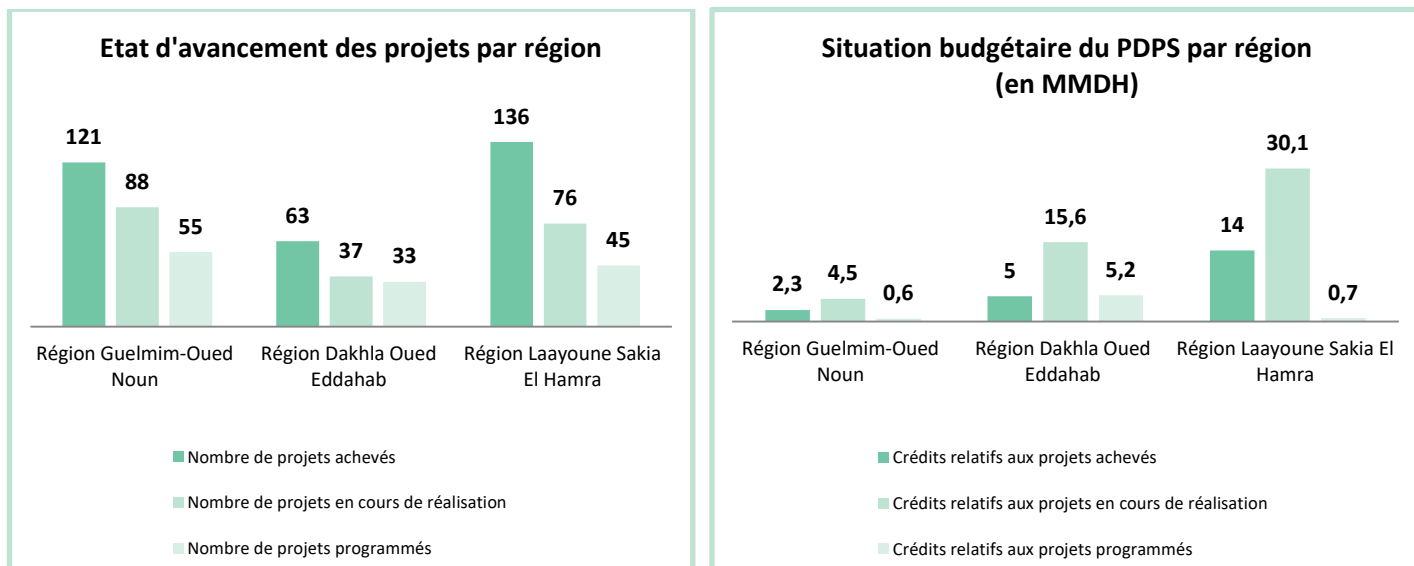
#### II.3.2.5 Modèle de Développement des Provinces du Sud

Le Programme de Développement des Provinces du Sud (PDPS) cible un développement responsable et durable des provinces relevant des trois régions de Guelmim-Oued Noun, de Dakhla-Oued Ed-Dahab et de Laâyoune -Sakia El Hamra, notamment à travers :

- Le renforcement des infrastructures et la promotion des énergies renouvelables ;
- L'amélioration de l'offre en moyens de transport (aérien, terrestre et maritime) ;
- L'appui des projets de développement humain et social et l'amélioration de l'accès aux services de base ;
- La valorisation des ressources naturelles ;
- L'encouragement de l'investissement privé et l'appui aux entreprises ;
- La préservation du patrimoine matériel et immatériel.

#### • Etat d'avancement :

Le PDPS comprend près de 654 projets, d'un coût global actualisé de 87,55 MMDH, dont 8,81 MMDH pour la réalisation de la Voie Express Tiznit-Dakhla. Ces projets permettent l'avènement d'une économie régionale viable et attractive, créatrice des richesses et ciblant le bien-être des citoyens.



### II.3.2.6 Programme de rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous équipés, dans le cadre de l'INDH

En vue de réduire les inégalités encore existantes tant au niveau social que territorial, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) intervient selon une approche intégrée basée sur la convergence, et centrée sur 5 axes prioritaires concernant les projets d'infrastructures et de services sociaux de base relatifs à la santé, à l'éducation, à l'accès à l'eau potable, à l'électrification et aux routes et pistes rurales.

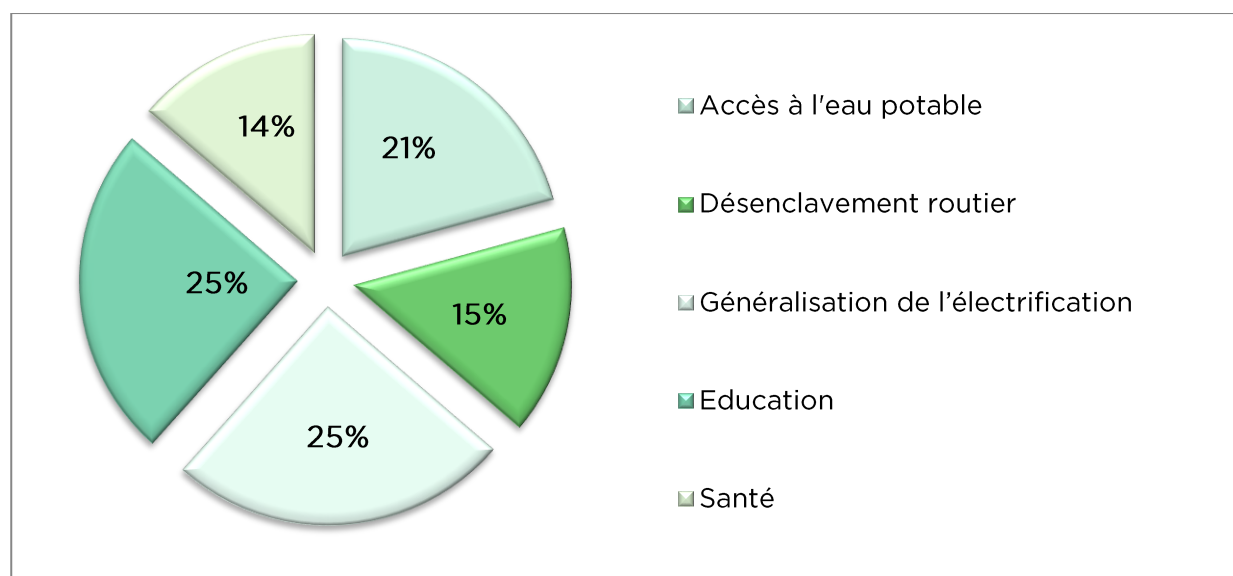
En particulier, cette intervention dans le cadre de l'INDH se concrétise grâce au programme de rattrapage des déficits en infrastructures et services de base dans les territoires sous équipés, au profit de 70 préfectures et provinces, ayant fixé comme objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables dans les douars défavorisés et les centres ruraux sous-équipés en matière de désenclavement, desserte en eau potable et électrification ainsi que l'accès aux services de soins de proximité et de scolarisation ;
- L'assurance d'un développement territorial intégré et la garantie de la convergence avec les autres programmes de développement territorial.

Dans ce sillage, 284 projets/actions ont été retenus pour le financement au titre de l'année 2023, pour un montant global de 430,7 MDH, dont la ventilation par région se présente comme suit :

Région	Nombre de projets/actions	Crédits INDH (en MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	29	48,9
L'Oriental	26	75,7
Fès-Meknès	53	95,7
Béni Mellal - Khénifra	100	88,4
Casablanca-Settat	34	20,5
Marrakech-Safi	32	95,7
Souss-Massa	10	5,8
<b>Total</b>	<b>284</b>	<b>430,7</b>

La ventilation des projets et actions par secteur se présente comme suit :

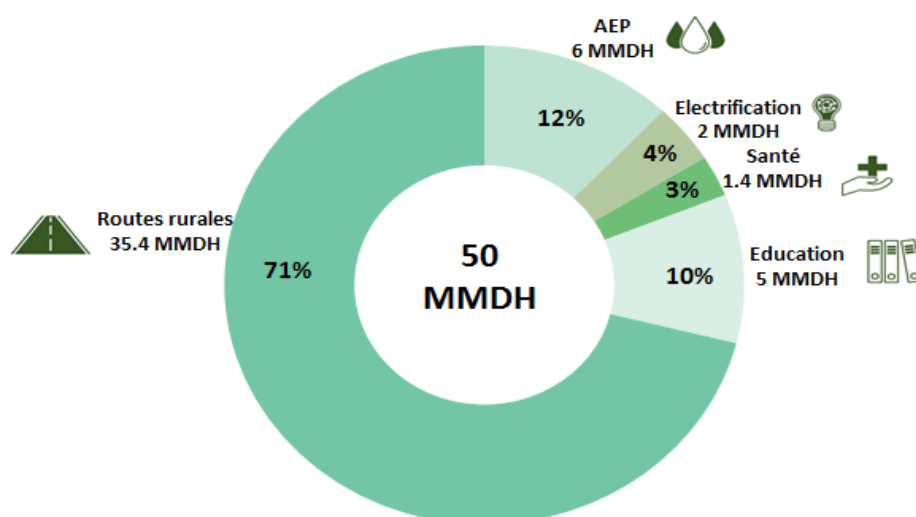


Il est à souligner que la phase III de l'INDH, lancée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste le 19 septembre 2018, est prévue pour couvrir la période 2019-2023. De surcroît, l'année 2023 constitue la dernière année de sa mise en œuvre. Ainsi, et dans l'attente du lancement de la phase 4, l'INDH s'inscrira dans la continuité en termes de mise en œuvre et selon les mêmes règles et procédures ayant prévalu durant la 3<sup>ème</sup> phase en cours. De même, le budget prévisionnel du programme pour l'année 2024 est estimé à 400 MDH.

### II.3.2.7 Programme de réduction des disparités territoriales et sociales (PRDTS)

Sur instructions Royales, le Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) a été lancé en 2017, pour un budget global de 50 MMDH, financés par les départements ministériels concernés à travers des versements au Fonds pour le Développement Rural et des Zones de Montagne (FDRZM), les régions, l'INDH, et l'ONEE.

Ce programme cible cinq secteurs essentiels, à savoir :



Le Plan d'action au titre de 2023 du PRDTS a porté sur une enveloppe budgétaire qui s'élève à 8,5 MMDH, dont environ 4 MMDH financés par le FDRZM (2.100 MDH de ressources propres et le reste sous forme de contributions des départements ministériels concernés).

Les réalisations en 2023 portent sur la poursuite de la mise en œuvre des projets objet des plans d'actions antérieures non encore achevés et la mise en œuvre du plan d'action 2023. Les enveloppes budgétaires programmées au titre de la période (2023-2024), se présentent comme suit :

Programme	CP 2023 (MDH)	CP 2024 (MDH)
Programme de lutte contre les disparités territoriales et sociales dans le monde rural	4.032	1.900
Partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile agissant dans le domaine du développement rural	100	100
<b>Total</b>	<b>4.132</b>	<b>2.000</b>

Le tableau ci-dessous, présente la répartition régionale des ressources mobilisées dans le cadre du PRDTS sur la période 2017-2023, et ce qui reste à mobiliser au profit de chaque région en 2024:

Région	Crédits mobilisés (entre 2017-2023) (MDH)	Reste à mobiliser (MDH)
Béni Mellal - Khénifra	1.536	197
Casablanca - Settat	2.053	287
Drâa - Tafilalet	1.996	361
Dakhla - Oued Ed-dahab	232	27
Fès - Meknès	2.618	490
Guelmim - Oued Noun	400	52
Laâyoune - Sakia El Hamra	179	13
Marrakech - Safi	2.385	410
L'Oriental	1.940	312
Rabat - Salé - Kénitra	1.568	228
Souss-Massa	2.274	327
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	2.906	511
<b>Total</b>	<b>20.087</b>	<b>3.216</b>

### II.3.2.8 Programmes environnementaux

#### ► Projets conventionnés dans le cadre du programme National des Déchets Ménagers

Ce programme consiste à appuyer les communes pour la professionnalisation des services des déchets ménagers, l'amélioration de l'accès au service de collecte, la mise en place des Centres d'Enfouissement Technique (CET) et des Centres d'Enfouissement et de Valorisation (CEV) des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains, et le développement de la filière de « tri-recyclage-valorisation ».

L'année 2024 prévoit la poursuite de l'appui aux projets objet des conventions signées dans le cadre du programme, avec une enveloppe budgétaire qui s'élève à 105,45 MDH répartie par région selon le tableau ci-après :

Région	Projet	CP 2024 (MDH)
Marrakech-Safi	CEV : Essaouira, El Kelaâ des Sraghna, et Rhamna	23,55
Tanger -Tétouan-Al Hoceima	Réh : Larache et Ksar Kebir	38
Souss-Massa	CEV : Chtouka Ait Baha,	4,45
Rabat-Salé-Kénitra	CEV : Sidi Kacem	5,5
Casablanca-Settat	CEV : Settat	7,29
	Réh : Settat	16,14
Guelmim-Oued Noun	CEV : Tan-Tan	10,52
<b>Total</b>		<b>105,45</b>

CEV : Centre d'Enfouissement et de Valorisation ; Réh : Réhabilitation

#### ► Projets de prévention et de lutte contre la pollution des secteurs industriels et artisanaux

Dans le but de poursuivre l'action d'incitation à des projets de dépollution industrielle, des projets de lutte contre la pollution des secteurs industriels et artisanaux sont en cours d'exécution dans le cadre d'une approche partenariale impliquant les acteurs concernés. Ces projets se présentent comme suit pour l'année 2024 :

Région	Projet	CP 2024 (MDH)
Marrakech-Safi	Four à gaz à Tameslohte et Amizmiz (Province Al Haouz)	10
Rabat-Salé-Kénitra	Projet de délocalisation de l'Oulja	10
	Zone Industrielle Skhirat et Ain Attiq	20
L'Oriental	Zone Industrielle Guenfouda (Jerada)	4
<b>Total</b>		<b>44</b>

#### ► Programme de protection et de valorisation des milieux environnementaux

Les projets appuyés en 2024, dans le cadre du programme de protection et de valorisation des milieux environnementaux, se présentent comme suit :

Région	Projet	CP 2024 (MDH)
Souss-Massa	Création d'une ceinture verte et aménagement d'un espace récréatif à Tata	4
Fès-Meknès	Aménagement récréatif et paysager de la source Ain Vittel (Ifrane)	4
L'Oriental	Mise à niveau environnementale des Sites d'Intérêts Biologique et Ecologique (SIBE) de l'Embouchure de la Moulouya (Saïdia)	4
	Avenant de la convention spécifique pour la valorisation des déchets miniers et la réhabilitation de ses sites dans la province de Jerada	15
<b>Total</b>		<b>27</b>

## II.3.3 Poursuite de l'investissement dans les secteurs productifs : focus sur le secteur de l'agriculture face à l'enjeu de la sécurité alimentaire

### II.3.3.1 Agriculture

Conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, la stratégie « Génération Green 2020-2030 » a été conçue et élaborée pour la mise en œuvre de plans stratégiques sectoriels de nouvelle génération. Cette nouvelle vision qui converge avec les divers chantiers structurants lancés par le Souverain, vise à améliorer les conditions de vie et d'établissement en milieu rural, et à favoriser la création d'emplois, en particulier pour la catégorie des jeunes.

Dans ce sillage, l'année 2023 a été marquée par des investissements importants axés essentiellement sur trois grands programmes, et qui seront poursuivis durant l'année 2024. La répartition régionale des projets prévus en 2024, par type de programme, se présente comme suit :

#### ► Programme de l'irrigation et de l'aménagement de l'espace agricole :

Région	Nombre de Projets	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)	Situation à fin juin 2023	
				Emissions (MDH)	Taux de réalisation (en %)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	2	3.320	46	2.301	93
L'Oriental	3	755	276	114	21
Fès-Meknès	2	8.100	1.915	5.536	70
Rabat-Salé-Kenitra	3	7.455	232	15	1
Béni Mellal-Khénifra	1	708	112	26	1
Casablanca-Settat	3	2.379	125	563	13
Marrakech-Safi	4	721	178	262	40
Drâa-Tafilalet	1	1.033	41,5	922	90
Souss-Massa	3	5.636	359	157	5
Guelmim-Oued Noun	1	2.000	121	0	0
Dakhla-Oued Ed-Dahab	1	1.530	690	292	35
Total	24	33.637	4.095,5	10.188	--

#### ○ Partenariat public-privé en irrigation : projets en cours de réalisation

Région	Projet	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)	Situation à fin juin 2023	
				Emissions (MDH)	Taux de réalisation (en %)
Casablanca-Settat	Projet Azemmour -Bir jdid	365	40	365	95
Dakhla-Oued Ed-Dahab	Projet pour le dessalement de l'eau de mer pour l'irrigation à Dakhla	1.530	695	292	35
Total		1.895	735	657	--

o Partenariat public-privé en irrigation : nouveaux projets

Région	Projet	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)
L'Oriental	Projet d'irrigation d'environ 15 000 ha à partir de la station de dessalement de L'Oriental	2.800	50
Souss-Massa	Projet de construction d'une unité de dessalement de l'eau de mer et d'un réseau d'irrigation dans la zone de chtouka - extension de la station	4.400	150
Marrakech-Safi	Projet d'irrigation d'un périmètre d'environ 3.000 ha à partir de la station d'épuration des eaux usées de Marrakech	240	50
Casablanca-Settat	Projet d'irrigation du périmètre de Sidi Rahhal à partir de la Station de Dessalement de Casablanca	1.550	50
Guelmim-Oued Noun	Projet de dessalement de l'eau de mer pour l'irrigation d'un périmètre dans la région de Guelmim-Oued Noun	2.000	121
Total		10.990	421

► Programme de développement des filières de production

Le programme de développement des filières de production a pour objectif principal l'amélioration des conditions d'approvisionnement, d'abattage et de commercialisation des viandes, l'amélioration de la qualité des produits et services des marchés de gros, la modernisation des plateformes de distribution et de développement de l'agrobusiness. Ci-après la répartition régionale des projets au titre de l'année 2024 :

Région	Projet	Coût global (MDH)	CP 2024 (MDH)	Situation à fin juin 2023	
				Emissions (MDH)	Taux de réalisation (en %)
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	Agropole de Loukkos	95,5	63,7	15	16
L'Oriental	Centre d'Innovation Agroalimentaires (CIA)	33	16,5	2,3	7
Fès-Meknès	Centre d'Innovation Agroalimentaires (CIA)	32	2,16	9,5	30
Rabat-Salé-Kénitra	Agropole du Gharb	96	21	Nouveaux projets au titre de l'année 2024	
Marrakech-Safi	Agropole du Haouz	96	21		
Total		352,5	124,36	26,8	-

o Infrastructures de commercialisation :

Région	Projet	Contribution (MDH)	CP 2024 (MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Abattoir des viandes rouges	31	20
L'Oriental	Marché de gros de Berkane	80	40
	Abattoir des viandes rouges	95	42
Fès-Meknès	Marché de gros de Meknès	100	50
	Abattoir des viandes rouges	35	22
Rabat-Salé-Kénitra	Abattoir des viandes rouges	27	13

Marrakech-Safi	Marché de gros de Marrakech	80	40
Souss-Massa	Marché de gros d'Agadir	80	40
	Abattoir des viandes rouges	20	10
Béni Mellal-Khénifra	Abattoir des viandes rouges	15	10
Guelmim- Oued Noun	Abattoir des viandes rouges	40	20
Dakhla- Oued Ed-dahab	Abattoir des viandes rouges	28	14
Laâyoune-Sakia El Hamra	Abattoir des viandes rouges	5	5
<b>Total</b>		<b>636</b>	<b>326</b>

### ► Projets de l'agriculture solidaire

La répartition régionale des projets de l'agriculture solidaire se présente comme suit :

Région	Nombre de projets	Coût global (MDH)
Béni Mellal- khenifra	80	110
Casablanca-Settat	53	11
Dakhla-Oued Ed-dahab	13	13
Drâa - Tafilalet	75	114
Fès - Meknès	153	225
Guelmim-Oued Noun	44	20
Laâyoune - Sakia El Hamra	47	191
Marrakech-Safi	98	144
L'Oriental	133	159
Rabat-Salé-Kénitra	74	31
Sous-Massa	71	97
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	148	162
<b>Total</b>	<b>989</b>	<b>1.277</b>

### II.3.3.2 Secteur de l'énergie

Aujourd'hui, le secteur de l'énergie est au centre des défis majeurs affectant l'investissement créateur d'emploi et de croissance, mais aussi au centre des perspectives prometteuses pour innover et instaurer une véritable rupture stratégique, à l'avant-garde des plans de développement annoncés par la majorité des pays dans le monde.

Sous l'impulsion effective de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste, et selon sa vision éclairée pour mettre en œuvre une stratégie volontariste dans le domaine des énergies renouvelables, le Maroc s'est inscrit dans une dynamique soutenue de développement durable, en pleine adéquation avec le développement socio-économique que connaît le pays. C'est ainsi que l'objectif national en mixte énergétique fut revu à la hausse lors de la COP21 à Paris, afin de porter la part des capacités installées de source renouvelable à un minimum de 52% à l'horizon 2030.

Ci-après, les programmes et projets programmés au titre de l'année 2024 pour atteindre l'objectif national en mixte énergétique. Ils sont répartis par région selon les tableaux suivants :



## ► Energie solaire :

Région	Projet	Capacité (MW)	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)
Drâa-Tafilalet	NOOR Midelt I suivant une configuration hybride CSP / PV	805	7.800	77
	Centrale solaire PV NOOR Midelt II	390	4.631,9	-
	Centrale solaire PV NOOR Midelt III	390	4.631,9	7
Multirégional	NOOR PV II : programme d'allocation de capacité dans des sites pré-qualifiés et préparés, pour le développement de projets photovoltaïques	400	3.300	194
	NOOR PV Multisites : construction de 7 centrales photovoltaïques	350	2.901,75	0
	NOOR Atlas : réalisation, exploitation et maintenance de six centrales solaires photovoltaïques en deux lots séparés, ainsi que les lignes de raccordement y afférentes	290	2.363,5	196
Total		2.625	25.629,05	474

## ► Energie éolienne :

Région	Projet	Capacité (MW)	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)
Tanger-Tetouan- Al Hoceïma	Nassim Repowering Koudia Al Baida : Finalisation de la construction du projet éolien de repowering	100	1.424	28,9
	Nassim Koudia Extension : construction et entretien de ce nouveau parc éolien	150	2.474	756
Drâa-Tafilalet	Extension du parc éolien Nassim Midelt	180	2.969	13,7*
Marrakech-Safi	Repowering du site éolien d'Amougdoul	120	1.979	11*
Multirégional	Projet éolien Nassim oriental	130	2.144	11,3*
	Programme Nassim 220 MW, réparti sur plusieurs sites	240	3.967	9,6*
Total		920	14.957	830,5

\*Ces crédits concernent le budget prévisionnel des études, à engager au titre de 2024.

### II.3.3.3 Artisanat

Le secteur de l'artisanat au Maroc et vue son importance historique et culturelle, constitue un outil majeur de promotion du développement socio-économique. De ce fait, et pour renforcer davantage son rôle dans la sphère économique, le Gouvernement vise à accroître sa contribution dans le développement du pays, tout en préservant son identité et sa valeur en tant que patrimoine national immatériel.

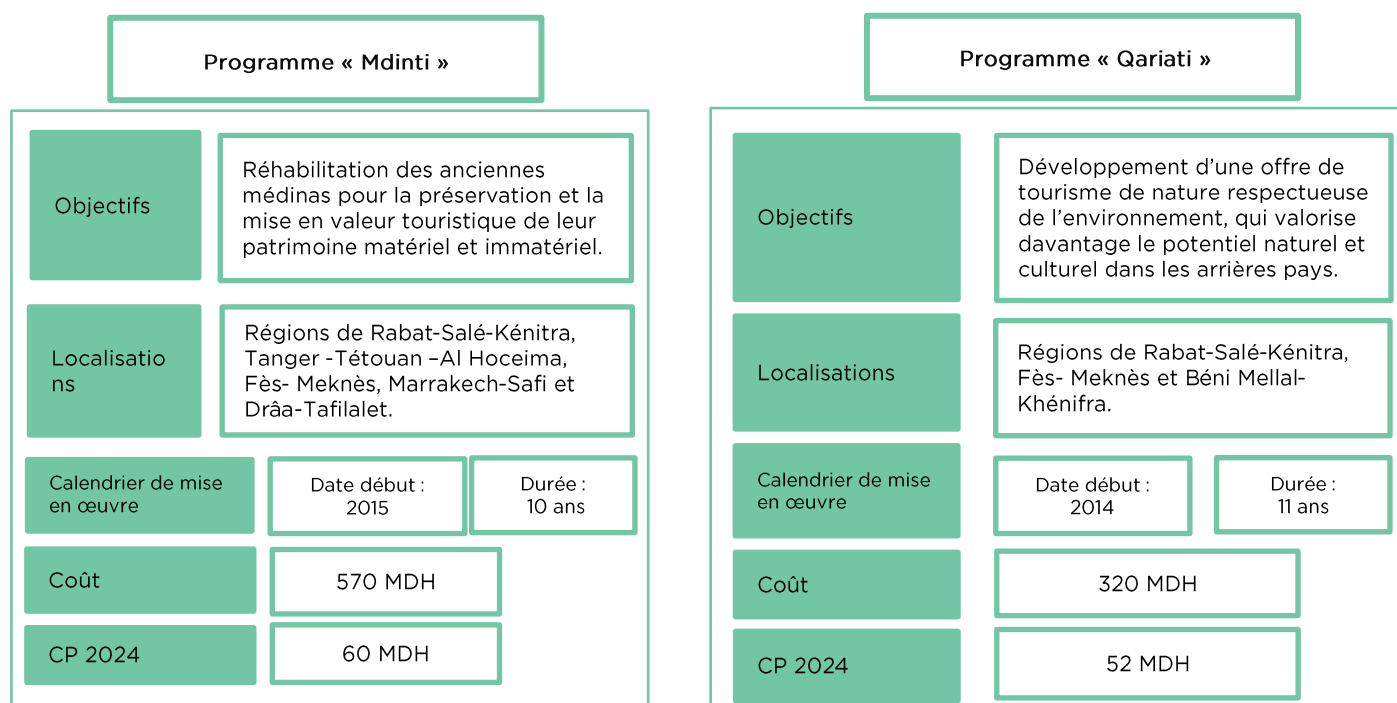
Sur le plan d'investissement, l'année 2024 sera marquée par la réalisation d'un ensemble de projets dont la répartition régionale est présentée dans le tableau suivant :

Région	Projet	Coût (MDH)	CP 2024
L'Oriental	Création d'un Centre de Formation par Apprentissage (CFA) à Driouech	20	2
Fès-Meknès	Achèvement des travaux d'extension et de réhabilitation de l'Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Fès restructuré dans le cadre du MCC / fonds «CHARAKA»	17,2	9,2
Rabat-Salé-Kénitra	Construction de Dar Debagh à la commune de sidi Bouknadel	44	5
Drâa-Tafilalet	Réalisation et équipement de la première tranche de la Zone d'activité artisanale à Tarmigte.	45,5	45,5
Souss - Massa	Création d'un centre de formation par apprentissage à Agadir	50	10
Guelmim-Oued Noun	Création d'un centre d'accueil à l'Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Guelmim	10	3
Laâyoune - Sakia El Hamra	Création d'un centre d'accueil à l'Institut Spécialisé des Arts Traditionnels de Laâyoune	7	4

### II.3.3.4 Tourisme

Le Gouvernement a entrepris des efforts majeurs pour ramener les recettes touristiques et le nombre de touristes aux mêmes niveaux enregistrés avant la pandémie. En effet, le secteur du tourisme, considéré parmi les principaux secteurs économiques de notre pays, contribue dans la production nationale à hauteur de 7% du PIB en moyenne.

En 2024, et dans le cadre des efforts déployés pour la promotion de l'offre touristique et le drainage des investissements privés au niveau local, le Gouvernement prévoit la poursuite de la mise en œuvre de deux grands programmes structurants couvrant les principales régions du Royaume, et qui constituent un vecteur primordial du développement local :



En parallèle, le Gouvernement œuvre pour doter l'industrie touristique de cadres supérieurs capables de mobiliser des compétences en conception, en promotion et en gestion de produits touristiques, ainsi qu'en management des entreprises intervenant dans le secteur.

C'est ainsi que les investissements publics dans le tourisme visent à renforcer la qualité de la formation professionnelle, notamment à travers la mise à niveau des locaux des instituts de formation pour se conformer aux standards dans le domaine de la formation touristique et hôtelière.

Au titre de l'année 2024, la répartition régionale des principaux investissements en matière de formation relevant du secteur du tourisme, se présente comme suit :

Région	Projet	Coût (MDH)	CP 2024 (MDH)
Tanger-Tétouan- Al Hoceima	Repositionnement de l'ISIT de Tanger en tant que Business School touristique d'excellence à vocation Africaine	11,68	5,68
Rabat-Salé-Kenitra	Mise en place d'un système de veille et de suivi	0,8	0,8
Marrakech-Safi	Palais des Congrès / Centre d'Exposition à Marrakech	940	458,5
Souss-Massa	Projet d'aménagement et d'équipement du site touristique d'Aghroud	1.500	200
<b>Total</b>		<b>2.452,48</b>	<b>664,98</b>

### II.3.3.5 Pêche maritime

La stratégie Halieutis vise à consolider les acquis et à assurer une cohérence de développement pour le secteur de la pêche maritime, et ce en pleine synergie avec les grandes orientations stratégiques du Royaume, notamment en matière de renforcement des infrastructures de base et de réduction des disparités sociales et territoriales.

Selon cette optique, les projets d'investissement programmés au titre de l'année 2024 porteront sur plusieurs dimensions de développement au niveau régional, avec un budget global de l'ordre de 365 MDH ; à savoir :

- L'appui aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- La construction des infrastructures de service et administratives ;
- L'encouragement des programmes et des projets de recherche.

Par ailleurs, la répartition régionale des projets programmés au titre de l'année 2024, est représentée dans le tableau ci-dessous :

Région	Projet	Coût global (MDH)	CP 2024 (MDH)
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	Appui pour l'acquisition des sennes tournantes renforcées contre les attaques du grand dauphin en Méditerranée au profit des armateurs*	20	10
	Mise en service et exploitation du centre de la mer à la ville d'Al Hoceima	65	15
	Acquisition d'une vedette océanographique légère pour la bande littorale dans la zone de Tanger	25	5
	Transformation du centre spécialisé de M'diq en centre sentinelle et de recherche	18	8
	Acquisition et installation des structures pour des fermes aquacoles	16,2	16,2

L'Oriental	Appui pour l'acquisition des sennes tournantes renforcées contre les attaques du grand dauphin en Méditerranée au profit des armateurs	20	10
	Construction du PDA AHDID - commune Trougout	26	-
	Construction du PDA IFRI IFOUNASSEN	146,86	10,5
	Construction d'un marché de gros à Nador	45	25
Fès - Meknès	Acquisition et installation des structures pour des fermes aquacoles	41	41
	Construction d'un marché de gros à Fès	45	10
Casablanca-Settat	Construction d'un Centre de Qualification Professionnelle Maritime (CQPM) à Mohammedia	23,6	15
Souss - Massa	Convention relative à l'accompagnement pour le transfert des usines de valorisation des produits de la pêche de la zone côtière ANZA, à une autre zone industrielle à Agadir suite à la pollution industrielle	656,9	15
	Convention de partenariat pour la valorisation et la mise en œuvre d'un Aquapôle à Tiguert	38	4
	Construction d'un quai dédié à la flotte de recherche dans la zone d'Agadir	100	30
Guelmim-Oued Noun	Acquisition et installation des structures pour des fermes aquacoles	17	17
Dakhla-Oued Ed-dahab	Construction d'un nouveau poste électrique 60/22 KV au PK 40 à Dakhla le reliant au réseau national électrique des villages de pêcheurs de Ntireft, Labourda et Imoutlane, ainsi qu'à plusieurs zones touristiques et agricoles relevant des communes de la ville de Dakhla	148	13
<b>Total</b>		<b>1.451,6</b>	<b>244,7</b>

\*La réalisation de ces projets demeure tributaire de la signature des conventions y afférentes en cours d'élaboration.

## Annexe : Principaux projets d'investissement régional des Établissements et Entreprises Publics programmés au titre de l'année 2024

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
Rabat-Salé-Kénitra	Investissement 2024 de la Région Rabat - Salé - Kénitra : 34.529 MDH			
	Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Plan d'automatisation	160,21	48,44
	Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)	Développement de la zone logistique de Kénitra	250,00	60,00
	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Alimentation en Eau Potable des axes d'Oulmes -Mazziz à partir du future barrage TIDDAS	204,00	204,00
		Alimentation en Eau Potable des communes de Beni Malek, Lalla Mimouna, Souk Tlet, Sidi Mohamed Lahmer, et Bahara Oulad Ayad à partir de la Station de Traitement de Loukkos	169,42	-
		Création de transformation 400/225 kV au poste d'Esshoul	272,00	40,00
		Création de transformation 225/60 kV DAR GUEDDARI	210,00	75,00
		Création de la nouvelle transformation 225/60KV Khémisset	183,00	68,00
		Déviation du tronçon Had Kort - Dar Belamri de la ligne 400 KV à deux ternes 40-06 et 40-07 à Melloussa-Qualili	190,00	20,00
	Office National des Chemins de Fer (ONCF)	Extension de la LGV Kénitra- Marrakech	55 000,00	200,00
	Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Sociale (FHIIDES)	Convention du programme de mise en valeur de la Médina de Salé	900,00	170,00
		Réalisation du Musée National de l'Archéologie et des sciences de la terre	900,00	90,00
		Convention du programme de mise en valeur de la Médina de Rabat	325,00	38,40

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
Rabat-Salé-Kénitra	Rabat Région Mobilité	Projet d'extension des lignes L1 et L2 du Tramway de 45 Kms	10 000,00	869,00
		Projet de grosses réparations et renouvellement du réseau initial du Tramway 20 kms	202,00	70,00
	Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM)	Projet du Gazoduc Nigéria-Maroc (GNM) <sup>1</sup>	180,00	130,00
	Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb	Extension des périmètres d'irrigation (PEI) sur 30.000 ha (Tranche 1)	3 600,00	28,81
		Interconnexion du bassin de sebou de Bouregreg	6 137,75	125,00
	Holding Al Omrane (HAO)	Sidi Taibi 2A2	218,82	10,00
		Sidi Taibi 2B	175,31	25,00
		Sidi Taibi 2A1	127,59	25,00
		Sidi Taibi 3A	159,22	25,00
		Sidi Taibi 3 B	180,11	25,00
Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Électricité de Kénitra (RAK)	Extension de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées (STEP)	400,00	40,00	
Tanger - Tétouan Al Hoceima	<b>Investissement 2024 de la Région Tanger - Tétouan - Al Hoceima : 11.630 MDH</b>			
	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la Ville d'Assilah et Localités.	126,00	-
		Adduction d'eau brute à partir du Barrage Ibn Battouta vers la Station de Traitement M'Harhar	139,00	-
		Collecte, transfert et épuration des eaux usées de Ksar Sghir/ Ksar Majaz par la réalisation d'une station d'épuration à Lits bactériens avec une capacité de 2.000 m3/j	125,00	-
		Alimentation en Eau Potable (AEP) des douars relevant des communes ouaouzgane, et Mtiou à partir de la nappe de Bouhmed (2ème tranche)	126,50	-

<sup>1</sup> Ce montant correspond à la part de l'ONHYM dans le coût global du projet à ce jour.

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
Tanger - Tétouan Al Hoceima	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Construction de la centrale Open Cycle Gaz Turbine (OCGT) Al WAHDA	4 498,00	2 249,00
		Raccordement de la centrale Turbine à gaz (TAG) d'Al WAHDA	654,00	200,00
		Contrat de maintenance longue durée de la future Centrale (Open Cycle Gaz Turbine) OCGT Al WAHDA	447,00	200,00
	Office de la Formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT)	Cité des Métiers et des Compétences (CMC)	500,00	-
	Office National des Aéroports (ONDA)	Développement des installations terminales de l'aéroport de Tanger	1 464,00	800,00
	Agence Marocaine des Énergies Renouvelables (MASEN)	Koudia Al Baida I	1 424,00	29,00
		Koudia Al Baida II	2 474,00	756,00
	Holding Al Omrane (HAO)	Lotissement Sidi Abid - Tranche 4	145,00	5,00
		Lotissement Talaroik - Tranche 3	112,00	35,00
		Lotissement Al Wahda - Tranche 2	194,00	47,00
	Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Loukkos	Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation (PNEEI) (tranche 2)	514,52	83,00
	Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité de Larache (RADEEL)	Réalisation de la Station d'Épuration pour la ville de Larache	220,00	52,00
	Tanger Med Special Agency (TMSA)	Complexe portuaire	28 959,49	737,20
		Zone franche logistique	2 309,00	308,00
		Plateforme logistique intégrée	1 705,00	910,00
Plateforme industrielle : Tanger Med Zones (TMZ)		9 331,16	485,10	
Plateforme de services		483,36	812,00	
Projets à l'international		940,00	300,00	

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
<b>Investissement 2024 de la Région Béni Mellal - Khénifra : 6.841 MDH</b>				
Béni Mellal - Khénifra	OCP SA	Centrales solaires Foug-Tizi / Ouled Fares (135 MW) - Phase 1	1 188,00	527,00
		Centrales solaires Foug-Tizi / Ouled Fares (200-250 MW) - Phase 2	2 200,00	1 015,00
	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable de la ville de M'irt et centres avoisinants	110,40	110,40
		Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de l'axe Souk Sebt à partir de la Station de Traitement d'Afourer	138,00	-
		Programme « Réhabilitation et Télégestion » des CH II	164,00	-
	Office de la Formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT)	Cité des Métiers et des Compétences (CMC)	375,00	-
	Holding Al Omrane (HAO)	Lot Diyar Al Mostakbal Tranche 1 à Béni Mellal	153,00	50,00
		Lot Diyar Al Mostakbal Tranche 2 à Béni Mellal	167,00	40,00
		Lot Diyar Al Mostakbal Tranche 3 à Béni Mellal	339,00	20,00
		Restructuration Quartier Massira à Oued Zem	382,00	10,00
	Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Tadla	Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation (PNEEI)	446,00	99,91
		Réhabilitation des zones de grande irrigation	141,00	51,00
	Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité de Tadla (RADEET)	Réseau structurant d'assainissement liquide de la ville de Fquih Ben Salah	220,50	64,00
		Réseau structurant d'assainissement liquide de la ville de Béni Mellal	254,65	68,75
<b>Investissement 2024 de la Région Fès - Meknès : 7.174 MDH</b>				
Fès - Meknès	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable de la ville de Taza et localités avoisinantes à partir du barrage Bab Louta	450,00	7,20



Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
Fès - Meknès	Office de la Formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT)	Cité des Métiers et des Compétences (CMC)	360,00	160,00
	Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Sociale (FHIIDES)	Convention du programme complémentaire de mise en valeur de la Médina de Fès	583,00	34,00
		Convention du programme complémentaire de mise en valeur de la Médina de Meknès	800,00	140,00
	Holding Al Omrane (HAO)	Lot Parc industriel Ain Cheggag	303,01	50,00
		Lot Jnane azzaitoune -Tranche 1	215,78	16,00
		Lot Riad Saiss - Tranche 1	395,11	35,00
		Programme de traitement des bâtisses menaçant ruine dans le tissu ancien de la ville de Meknès - Tranche 4	252,00	55,00
	Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)	Développement de la première tranche de la zone logistique de Ras El Ma	300,00	68,00
	Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité de Fès (RADEEF)	Station de traitement des boues de la station d'épuration des eaux usées (STEP)	138,86	12,00
		Complexe Himmer / Miyit	125,74	14,00
		Collecteur principal Oued Fès	333,00	76,00
		Traitement tertiaire et réutilisation des eaux usées de la ville de Fès	300,00	34,00
	Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité de Taza (RADEETA)	La station d'épuration des eaux usées (STEP) par boues activées à chaîne tertiaire	271,00	171,00
Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF)	Projet d'aménagement et de valorisation éco touristique du Parc National d'Ifrane	210,00	51,00	

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
Casablanca - Settat	Investissement 2024 de la Région Casablanca - Settat : 37.023 MDH			
	Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Autoroute Tit Mellil-Berrechid	1 800,00	730,00
		Triplement de Casablanca Berrechid	1 315,00	295,00
		Triplement du contournement de Casablanca	1 110,00	300,00
		Travaux Pénétrante Route Régionale 315 Tit Mellil-Berrechid	300,00	100,00
		Plan d'automatisation	261,80	104,44
	Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)	Développement de la zone logistique de Casablanca	440,00	134,00
	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Alimentation en Eau Potable (AEP) du Grand Casablanca par dessalement d'eau de mer: Système d'adduction	2 194,00	-
		Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de Settat -2 <sup>ème</sup> tranche	137,00	-
		Renforcement du réseau 400 KV CENTRE- CASABLANCA	637,00	291,00
		Projet GAS TO POWER (Études- Conseillers et Terrains)	372,00	26,00
		Nouveau Contrat de maintenance longue durée de la centrale TAG MOHAMMADIA	352,00	118,00
		Construction du Poste 225/60 kV et 225/22 kV de BEN SLIMANE II	250,00	113,00
		Réalisation de la transformation 400/225 KV à LAWAMER	175,00	80,00
	Office de la Formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPP)	Cité des Métiers et des Compétences (CMC)	620,00	253,00
	OCP SA	Dessalement - Plan d'urgence global - (60 Mm3/an)	2 692,00	-
		Dessalement- Phase d'extension 1 -(60 Mm3/an)	3 522,00	-
Dessalement - Phase d'extension 1 pour Irrigation - (50 Mm3/an)		3 186,00	-	

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
Casablanca - Settat	Ithmar Capital	Wessal Casa Port	6 796,00	-
	Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Sociale (FHIIDES)	Programme de traitement des constructions menaçant ruine dans l'ancienne médina de Casablanca	300,00	60,00
	Holding Al Omrane (HAO)	Sous tranche 2 -Tranche 4 (Zone Industriel Had Soualem)	110,40	7,08
		Requalification Urbaine des quartiers sous équipés du Grand Casablanca	1 433,00	130,86
		Requalification urbaine des quartiers sous équipés de la Province El Jadida	252,00	24,00
		Badr Benikhlef - Mohammedia	641,50	48,00
	Office National des Aéroports (ONDA)	Développement des installations terminales de l'aéroport de Casablanca	10 000,00	490,00
	Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Doukkala	Clôture du Projet d'appui au plan national d'économie d'eau en irrigation 2 (PAPNEEI 2)	464,00	72,00
	Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité de la Chaouia (RADEEC)	Extension et transformation du procédé d'épuration de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Deroua en boues activées	163,00	163,00
		Extension et transformation du procédé d'épuration de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Settat en boues activées - filière domestique	308,00	308,00
		Extension et transformation du procédé d'épuration de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Sidi Rahal plage	128,00	128,00
		Réalisation de la deuxième filière d'épuration domestique de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Had Soualem en boues activées	240,41	240,41
	Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité d'El Jadida (RADEEJ)	Réalisation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) du grand El Jadida	450,00	50,00

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
Casablanca - Settat	Société Casablanca Aménagement	Zones d'Activités Économiques dédiées aux unités de production à risque	500,00	-
		Ouverture et aménagement des voiries au niveau de la Préfecture d'arrondissement de Sidi Bernoussi	300,00	80,00
		Développement du secteur de la jeunesse et des sports	204,00	-
	Tanger Med Special Agency (TMSA)	Projets d'investissement de MARSAS MAROC	3 090,00	350,00
<b>Investissement 2024 de la Région Marrakech - Safi : 22.412 MDH</b>				
Marrakech - Safi	Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	Plan d'automatisation	159,17	28,44
	Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)	Développement de la zone logistique de Tamensourt	285,00	45,00
	OCP SA	Centrales solaires Benguérir (67 MW) - Phase 1	589,00	262,00
		Centrales solaires Benguérir (200-250 MW) - Phase 2	2 200,00	1 015,00
		Dessalement Plan d'urgence global (50 Mm <sup>3</sup> /an)	2 476,00	-
		Projet Dessalement (90 Mm <sup>3</sup> /an)	4 370,00	-
		Projet Pipeline Safi-Mzinda Phosphate Hub (100 Mm <sup>3</sup> /an)	2 755,77	-
		Projet Pipeline Mzinda Phosphate Hub- Benguérir (20 Mm <sup>3</sup> /an)	900,00	-
		Projet Pipeline Mzinda Phosphate Hub- Marrakech (80 Mm <sup>3</sup> /an)	2 312,17	-
		Projet de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Safi ( 9.7 Mm <sup>3</sup> /an)	666,00	-
		Projet la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Marrakech (16 Mm <sup>3</sup> /an)	1 000,00	-
	Projet Pompage d'eau de mer	1 735,00	-	
Office National des Chemins de Fer (ONCF)	Projet LGV Marrakech - Agadir	50 000,00	100,00	

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
Marrakech - Safi	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Alimentation en Eau Potable de la ville d'El Attaouia, Kelaa des Sraghna et centres avoisinants à partir du canal Rocade	345,00	1,20
		Épuration et réutilisation des eaux usées d'Essaouira par la réalisation d'une station d'épuration à Boues activées avec une capacité de traitement de 10.000 m3/j	207,00	36,00
		Alimentation en Eau Potable (AEP) des douars relevant de la province d'Essaouira G3, G4 et G5 (Partie production)	198,00	22,40
		Transformation 400/225 kV au poste TENSIFT II	1 220,00	270,00
		Construction du poste 225/60/22KV CHRIFIA	191,00	9,00
	Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Sociale (FHIIDES)	Convention du programme de mise en valeur de la Médina de Marrakech	484,00	30,00
	Holding Al Omrane (HAO)	Tamansourt extension 1 <sup>ère</sup> tranche	200,00	70,00
	Office National des Aéroports (ONDA)	Développement des installations terminales de l'aéroport de Marrakech	1 688,00	850,00
	Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Haouz	Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation (PNEEI)	3 643,00	238,75
		Agriculture solidaire	423,20	26,53
Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité de Safi (RADEES)	Réalisation du projet d'assainissement des villes de jemâa shaim, sebt gzoula et centre de Tlet bouguedra	188,00	55,00	

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
<b>Investissement 2024 de la Région de l'Oriental : 8.680 MDH</b>				
L'Oriental	Ithmar Capital	Société de Développement de Saidia (SDS)	5 121,00	44,10
	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Alimentation en Eau Potable (AEP) de la région de Guercif Debdou à partir du barrage TARGA OUMADI	464,00	-
		Réalisation du déboufrage au niveau de la station de traitement de Nador (ancienne file) et réalisation Station pompage eau brute	100,00	-
		Raccordement du port NADOR WEST MED	261,00	65,00
		Évacuation de l'énergie électrique produite par la centrale à charbon de Jerada	478,00	130,00
	Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Sociale (FHIIDES)	Fonds d'investissement de la région de l'oriental	300,00	19,00
	Marchica MED	Résidences du plateau	155,00	19,00
		Maisons en bande	133,00	16,00
		Villas de la baie - Tranche 2	227,00	61,00
	Office National des Chemins de Fer (ONCF)	Connexion ferroviaire du nouveau port Nador West Med	4 300,00	250,00
	Office Régional de Mise en Valeur Agricole de la Moulouya	Projet de modernisation des secteurs d'irrigation de la plaine du Garet	600,00	527,00
Régie de Distribution d'Eau et d'Électricité d'Oujda (RADEEO)	Renforcement et réhabilitation du réseau d'eau potable	106,00	23,00	
	Réhabilitation et renforcement des réseaux d'assainissement liquide	108,00	0,92	
<b>Investissement 2024 de la Région Drâa - Tafilalet : 9.910 MDH</b>				
Drâa-Tafilalet	Caisse pour le Financement Routier (CFR)	Travaux de construction des routes nationales, régionales et provinciales ainsi que des ouvrages d'art	635,80	518,00

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
Drâa-Tafilalet	Agence Marocaine des Énergies Renouvelables (MASEN)	Noor Midelt I	7 800,00	77,00
		Noor Midelt II	4 632,00	-
		Noor Midelt III	4 632,00	7,00
	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Alimentation en Eau Potable des douars relevant de la province de Tinghir-Tranche 1 – Province de TINGHIR (Partie production)	210,00	10,00
		Création de la transformation 225/60KV BOUFEKRANE II	114,00	40,00
		Raccordement de la centrale solaire de Midelt	476,00	69,00
	Office de la Formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT)	Cité des Métiers et des Compétences (CMC)	260,00	147,00
	Office Régional de Mise en Valeur Agricole d'Ouarzazate	Programme de développement des parcours et régulation des flux de transhumants	238,90	22,71
Projet de développement des zones de montagnes des provinces de Tinghir et Ouarzazate (PDRMA) - FIDA -		272,99	30,00	
Souss - Massa	<b>Investissement 2024 de la Région Souss - Massa : 4.737 MDH</b>			
	Agence Marocaine de développement de la logistique (AMDL)	Développement de la première tranche de la zone logistique au sud d'Ait Melloul	350,00	80,00
	Agence Nationale des Ports (ANP)	Travaux de confortement de la jetée principale du port de commerce d'Agadir	126,00	126,00
	Caisse pour le Financement Routier (CFR)	Réalisation d'un échangeur au droit de l'intersection RN1 et voie express	114,00	-
	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de Tiznit à partir du barrage Youssef Bno Tachafin	119,00	3,00
		Alimentation en Eau Potable (AEP) du centre de Tafraout et des douars relevant des collectivités territoriales du cercle de Tafraout	180,00	56,00
		Renforcement du réseau 400 kV SUD TENSIFT-AGADIR	830,00	100,00

Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
Souss - Massa	Ithmar Capital	Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)	4 214,00	-
	Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Souss-Massa	Projet de résilience et de développement de l'irrigation au niveau du périmètre de Souss-Massa	580,00	502,30
		Agriculture Solidaire (Stratégie Génération Green)	470,27	36,62
		Programme National d'Économie d'Eau d'Irrigation (PNEEI)	410,00	52,40
		Petite et Moyenne Hydraulique PMH III (G1)	605,00	282,85
	Office National des Aéroports (ONDA)	Développement des installations terminales de l'aéroport d'Agadir	1 392,00	800,00
	Holding Al Omrane (HAO)	Projet AL MANAR FOUNTY	281,28	42,19
		Projet ANNOUR	201,34	80,54
Guelmim-Oued Noun	Investissement 2024 de la Région Guelmim - Oued Noun : 2.074 MDH			
	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Alimentation en Eau Potable (AEP) des douars de la province de Sidi Ifni (Tranche 1) - Province de Sidi Ifni (partie production)	146,28	38,00
		Fourniture des pièces de rechange (PDR) pour la visite systématique et maintenance de la centrale Diesel de Tan-Tan	265,00	33,00
	Office de la Formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT)	Cité des Métiers et des Compétences (CMC)	150,00	70,00
	Holding Al Omrane (HAO)	Ancienne médina de Guelmim	120,00	10,00
		Mise à Niveau Urbaine (MANU) Guelmim - Tranche 3	300,00	10,00



Région	Établissement ou Entreprise public	Projet	Coût (en MDH)	Crédits 2024 (en MDH)
<b>Investissement 2024 de la Région Laâyoune - Sakia El Hamra : 6.041 MDH</b>				
Laâyoune - Sakia El Hamra	OCP SA	Tarfaya GREEN AMMONIA	14 000,00	-
		Nouveau complexe d'engrais - PhosBoucrââ	7 180,00	-
		Nouvelle unité de lavage & Flottation & Nouveaux parcs de Stockage des phosphates	3 845,00	-
	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Alimentation en Eau potable de Laâyoune à partir d'une prise directe	480,00	-
		Renforcement du Réseau 400 kV SUD (Ouvrages Postes)	434,00	150,00
		Contrat de maintenance MAN de la centrale Diesel Laâyoune	101,00	30,00
	Holding Al Omrane (HAO)	Lotissement 25 Mars bloc S	260,00	40,00
		Lotissement 25 Mars bloc R	130,00	30,00
		Achèvement du Nouveau Programme d'Habitat et d'Urbanisme (NPHU) à Laâyoune	260,00	18,00
	<b>Investissement 2024 de la Région Dakhla - Oued Eddahab : 963 MDH</b>			
Dakhla - Oued Eddahab	Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable (ONEE)	Renforcement de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) de la ville de Dakhla	450,00	175,00
		Contrat de Maintenance de la deuxième centrale Diesel de DAKHLA	369,00	40,00
		Fourniture des pièces de rechange pour les visites systématiques des moteurs de centrale Diesel de DAKHLA et ses auxiliaires	166,69	3,43
	Office de la Formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT)	Cité des Métiers et des Compétences (CMC)	190,00	-
	Holding Al Omrane (HAO)	Lotissement Annahda 2	235,00	50,00



